



Rapport intermédiaire non-audité  
pour la période de six mois  
se terminant le 30 juin 2016

# Table des matières

<b>1. Rapport de gestion.....</b>	<b>3</b>
1.1. Données financières clés.....	5
1.2. Performance financière .....	7
1.3. Situation et ressources financières.....	12
1.4. Risques et incertitudes .....	15
1.5. Evènements survenus après la clôture.....	20
<b>2. Déclaration du Conseil d'administration .....</b>	<b>21</b>
<b>3. Rapport du commissaire .....</b>	<b>22</b>
<b>4. États financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités .....</b>	<b>23</b>
4.1. Compte de résultats consolidé intermédiaire résumé non-audité.....	23
4.2. Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité du résultat global .....	24
4.3. Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité de la situation financière .....	25
4.4. Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité des variations des capitaux propres ..	26
4.5. Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé non-audité.....	27
4.6. Notes annexes aux comptes annuels consolidés intermédiaires résumés non audités..	28
<b>5. Glossaire .....</b>	<b>54</b>

# 1. Rapport de gestion

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ABI) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANB) et une cotation d'ADR (American Depositary Receipts) à la Bourse de New York (NYSE : BUD). La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années et le portefeuille de la société comprenant plus de 200 marques de bières continue de tisser des liens forts avec les consommateurs. Il comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois®, les marques internationales Beck's®, Leffe® et Hoegaarden®, et les championnes locales Bud Light®, Skol®, Brahma®, Antarctica®, Quilmes®, Victoria®, Modelo Especial®, Michelob Ultra®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaya Corona®, Chernigivske®, Cass® et Jupiler®. Le dévouement d'AB InBev à la qualité trouve ses origines dans une tradition brassicole qui date de plus de 600 ans, du temps de la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, dont les origines remontent à 1852, à St. Louis aux Etats-Unis. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de ses quelque 150 000 collaborateurs basés dans 26 pays du monde entier. En 2015, AB InBev a réalisé des produits de 43,6 milliards d'USD. La société aspire à être la Meilleure Entreprise Brassicole qui Réunit les Gens pour un Monde Meilleur. Pour plus d'informations, visitez notre site [www.ab-inbev.com](http://www.ab-inbev.com).

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de 2015 d'Anheuser-Busch InBev et avec les états financiers intermédiaires consolidés condensés non-audités au 30 juin 2016.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev », « la société » ou « l'entreprise ».

## **RAPPROCHEMENT PROPOSE AVEC SABMILLER**

Le 11 novembre 2015, les conseils d'administration d'AB InBev et de SABMiller plc (« SABMiller ») ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord concernant les conditions d'un rapprochement proposé de SABMiller et d'AB InBev (le « Rapprochement »).

Le Rapprochement sera réalisé en plusieurs étapes. A la dernière étape de la structure proposée, AB InBev sera absorbée par Newbelco, créée pour réaliser le Rapprochement, si bien que suite à la finalisation du Rapprochement, Newbelco sera la nouvelle société holding du groupe combiné formé par AB InBev et SABMiller.

AB InBev a annoncé les termes modifiés et finaux du Rapprochement le 26 juillet 2016.

Conformément aux termes modifiés du Rapprochement, chaque actionnaire SABMiller sera en droit de recevoir 45,00 livres sterling en numéraire pour chaque action SABMiller (sous réserve des termes et conditions du Rapprochement). Conformément aux termes modifiés, le Rapprochement inclura également une alternative partielle en actions (l'« Alternative Partielle en Actions »), au titre de laquelle les actionnaires de SABMiller pourront choisir de recevoir 4,6588 livres sterling en numéraire et 0,483969 Actions Restreintes pour chaque action SABMiller à la place de la contrepartie intégralement en numéraire à laquelle ils auraient eu droit par défaut dans le cadre du Rapprochement (sous réserve d'une réduction appliquée conformément aux conditions de l'Alternative Partielle en Actions et aux autres termes et conditions du Rapprochement).

L'Alternative Partielle en Actions est limitée à un maximum de 326 000 000 actions restreintes et un montant en numéraire de 3 138 153 064 livres sterling, et sera disponible pour environ 40,65 % du capital en actions ordinaires émis par SABMiller<sup>1</sup>. Altria Group, Inc. et Bevco Ltd. qui détiennent ensemble environ 40,38 %<sup>2</sup> du capital en actions ordinaires de SABMiller, se sont irrévocablement engagés vis-à-vis d'AB InBev à opter pour l'Alternative Partielle en Actions pour la totalité de leur participation dans SABMiller.

Les actions restreintes ne seront ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse quelle qu'elle soit, et seront soumises, entre autres, à des restrictions de transfert jusqu'à leur conversion en nouvelles actions ordinaires. Les actions restreintes seront convertibles, au moment du choix du détenteur, en nouvelles actions ordinaires à raison d'une pour une, avec effet à partir du cinquième anniversaire de la finalisation du Rapprochement. À compter de la finalisation du Rapprochement, ces actions restreintes auront le même rang que les nouvelles actions ordinaires en termes de dividendes et de droits de vote.

La valeur totale du Rapprochement était estimée, au 25 juillet 2016, à environ 79 milliards<sup>3</sup> de livres sterling.

Le Rapprochement est soumis à un certain nombre de conditions exceptionnelles (y compris des autorisations réglementaires et l'approbation des actionnaires). Sous réserve du respect de ces conditions, la société espère toujours clôturer l'opération en 2016.

## **Cession aux Etats-Unis**

Le 11 novembre 2015, AB InBev a également annoncé un accord avec Molson Coors Brewing Company, conditionné à la finalisation du Rapprochement, concernant la cession complète de la participation de SABMiller dans MillerCoors LLC (une joint venture créée aux Etats-Unis et à Puerto Rico entre Molson Coors Brewing Company et SABMiller) et dans la marque mondiale Miller à Molson Coors Brewing Company. La totalité de l'opération est évaluée à 12 milliards d'USD, sous réserve de quelques

<sup>1</sup> Ce calcul de pourcentage suppose que, avant ou à la date d'enregistrement du *scheme of arrangement* conforme au droit des sociétés anglais qui fait partie du Rapprochement (le « UK Scheme »), il y ait 1 657 262 457 actions SABMiller en circulation et soumises au UK Scheme. Ce chiffre est calculé sur la base (i) du capital en actions émises de SABMiller à la fermeture des bureaux le 30 juin 2016 de 1 622 117 877 actions (en excluant les 57 976 623 actions auto-détenues) ; et (ii) des 46 228 377 actions SABMiller qui pourraient être émises le ou après le 1er juillet 2016 suite à l'exercice d'options ou l'attribution de droits en vertu des programmes d'actions de SABMiller (à l'exclusion des 51 645 droits à l'appréciation d'actions réglés en numéraire), moins les 11 083 797 actions SABMiller détenues dans l'Employee Benefit Trust de SABMiller à la fermeture des bureaux le 30 juin 2016. Pour éviter tout malentendu, le nombre exact d'actions SABMiller en circulation à la date d'enregistrement du UK Scheme peut en réalité être supérieur ou inférieur à 1 657 262 457 actions.

<sup>2</sup> Au 30 juin 2016 et en excluant les actions auto-détenues.

<sup>3</sup> La valeur totale de l'opération d'environ 79 milliards de livres sterling est calculée sur la base du cours de clôture de l'action d'AB InBev qui était de 114,80 euros au 25 juillet 2016, d'un taux de change GBP/EUR de 1,1954 et d'un capital d'actions SABMiller entièrement dilué comprenant 1 657 262 457 actions, en supposant qu'Altria et BEVCO choisissent l'alternative partielle en actions pour la totalité de leur participation de respectivement 430 000 000 et 225 000 000 actions SABMiller et que tous les autres actionnaires de SABMiller optent pour la contrepartie en numéraire.

ajustements décrits dans l'accord conclu entre AB InBev et Molson Coors Brewing Company, et est conditionnée à la clôture du Rapprochement.

Le 20 juillet 2016, le Department of Justice (ministère de la Justice) des Etats-Unis a approuvé le Rapprochement conditionné entre autres au respect de l'engagement proposé décrit ci-dessus.

### **Cessions européennes**

Le 10 février 2016, AB InBev a annoncé avoir reçu une offre ferme d'Asahi pour l'acquisition d'un certain nombre de marques premium européennes du groupe SABMiller ainsi que des activités connexes (à l'exclusion de certains droits américains). L'offre d'Asahi estime les familles de marques Peroni, Grolsch et Meantime et les activités associées en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni respectivement à 2 550 millions d'euros hors endettement et liquidités. Le 19 avril 2016, AB InBev a annoncé qu'elle avait accepté l'offre ferme d'Asahi, suite à la finalisation des processus d'information et de consultation des travailleurs applicables à la vente de ces marques et activités. L'acquisition par Asahi est subordonnée au succès de la clôture du Rapprochement. Le 24 mai 2016, la Commission européenne a approuvé Asahi comme acquéreur approprié des familles de marques Peroni, Grolsch et Meantime et des activités connexes.

Le 29 avril 2016, AB InBev a de surcroît annoncé avoir soumis à la Commission européenne une série d'engagements mise à jour, en conformité avec son approche visant à aborder de manière proactive d'éventuelles considérations réglementaires dans le contexte du Rapprochement. AB InBev a proposé de céder la totalité des actifs de SABMiller en Europe centrale et de l'Est (Hongrie, Roumanie, République tchèque, Slovaquie et Pologne). Les activités de SABMiller en Europe centrale et de l'Est peuvent être vendues à un ou deux acquéreur(s) et la cession peut être finalisée après la clôture du Rapprochement. La cession des activités de SABMiller en Europe centrale et de l'Est est conditionnée à l'approbation par la Commission européenne de l'acquéreur/des acquéreurs en tant qu'acquéreur(s) approprié(s) et au succès de la clôture du Rapprochement.

Le 24 mai 2016, la Commission européenne a approuvé le Rapprochement aux conditions décrites ci-dessus.

### **Cession de CR Snow**

Le 2 mars 2016, AB InBev a annoncé qu'elle avait conclu un accord pour vendre la participation de 49 % de SABMiller dans CR Snow à China Resources Beer (Holdings) Co. Ltd., qui détient actuellement 51 % de CR Snow. L'entente évalue la participation de 49 % de SABMiller dans CR Snow à 1,6 milliard d'USD. La vente est conditionnée au succès de la clôture du Rapprochement et est soumise aux approbations réglementaires applicables en Chine.

### **Cession de Distell**

AB InBev a accepté de vendre la participation de 26,5 % de SABMiller dans Distell Group Limited afin d'aborder des considérations réglementaires soulevées dans le contexte du Rapprochement par la Commission de la Concurrence d'Afrique du Sud. La vente sera conclue après la finalisation du Rapprochement conformément à l'approbation (assortie de conditions) du Tribunal de la Concurrence d'Afrique du Sud.

### **Echange d'activités Ambev**

Le 13 mai 2016, AB InBev a annoncé avoir conclu un accord avec sa filiale Ambev en vertu duquel AB InBev accepte de céder à Ambev l'activité panaméenne de SABMiller, contre les activités d'Ambev en Colombie, au Pérou et en Equateur. Les transferts d'activités sont conditionnés au succès de la clôture du Rapprochement.

### **Engagements d'intérêt public en Afrique du Sud**

Le 14 avril 2016, AB InBev a annoncé avoir conclu un accord avec le gouvernement sud-africain en vertu duquel AB InBev s'engage à s'investir en Afrique du Sud (l'« Accord EDD »).

Les engagements d'AB InBev en Afrique du Sud repris dans l'Accord EDD ont trait à l'emploi, au développement de l'agriculture, au développement des entreprises, à la production et à l'approvisionnement locaux, au maintien du programme Broad-Based Black Economic Empowerment Zenzele de SABMiller (le « Programme Zenzele »), à la participation de petits brasseurs au marché sud-africain, à l'investissement dans des projets visant à promouvoir les progrès en éducation, la durabilité commerciale et environnementale et à réduire la consommation nocive d'alcool dans la société sud-africaine, ainsi qu'à un engagement d'installer le siège local pour l'Afrique à Johannesburg.

Sur une période de cinq ans débutant à la clôture du Rapprochement, AB InBev mettra à disposition, via des investissements directs et via un fonds à créer, un montant total d'1 milliard de rands sud-africains à investir dans les programmes en Afrique du Sud visés par l'Accord EDD.

Pour prouver son engagement en Afrique du Sud, AB InBev a lancé en janvier 2016 une cotation secondaire à la Bourse de Johannesburg. A la date de la finalisation ou peu après cette date, les actions ordinaires de Newbelco devraient être cotées à la Bourse de Johannesburg, via une cotation secondaire, qui remplacera l'actuelle cotation secondaire d'AB InBev.

AB InBev a également annoncé un partenariat avec la ville de Johannesburg conditionné à la clôture du Rapprochement visant à lutter contre la consommation nocive d'alcool et à promouvoir le développement des entreprises. AB InBev s'est engagée, dans le cadre de ce partenariat, à investir 50 millions de rands sud-africains en cinq ans.

### **Annulation des *Committed Senior Acquisition Facilities***

Le 27 janvier 2016, AB InBev a annoncé avoir annulé 42,5 milliards d'USD d'engagements disponibles en vertu de la Convention de Senior Facilities de 75 milliards d'USD conclue le 28 octobre 2015 (« 2015 Senior Facilities Agreement ») suite aux émissions d'environ 47 milliards d'USD sur les marchés de capitaux en janvier 2016. Le 4 avril 2016, AB InBev a annoncé avoir annulé volontairement 12,5 milliards d'USD supplémentaires des engagements disponibles suite aux émissions sur le marché des capitaux d'emprunt d'AB InBev en mars 2016 conformément à son programme EMTN. Par conséquent, le montant total engagé en vertu de la Convention de Senior Facilities de 2015 s'élève à ce jour à 20,0 milliards d'USD, comprenant 10,0 milliards d'USD sous la forme d'une ligne de crédit d'une durée de cinq ans et 10,0 milliards d'USD sous la forme d'une *Disposals bridge facility*, cette dernière

devant être remboursée entièrement avec les produits de certaines cessions liées au rapprochement proposé entre AB InBev et SABMiller.

## CONVENTION D'ACTIONNAIRES

Depuis 2004, une Convention d'actionnaires conclue entre la Stichting Anheuser-Busch InBev, EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax Société d'Investissements accorde à BRC et EPS un pouvoir de contrôle conjoint et à parts égales sur la Stichting Anheuser-Busch InBev, et indirectement sur les actions Anheuser-Busch InBev détenues par lesdits actionnaires de contrôle. Au 31 décembre 2015, la Stichting Anheuser-Busch InBev et les entités agissant de concert avec elle détenaient ensemble 52,77 % des droits de vote d'Anheuser-Busch InBev, la Stichting Anheuser-Busch InBev en détenant 41,28 %. La structure de l'actionariat de contrôle d'Anheuser-Busch InBev est décrite dans le rapport annuel de la société.

Le 12 avril 2016, AB InBev a annoncé que ses actionnaires de contrôle avaient conclu une convention d'actionnaires modifiée en date du 11 avril 2016. La convention d'actionnaires modifiée prévoit que, lors (et sous réserve) de la réalisation de la fusion inversée d'Anheuser-Busch InBev et de Newbelco, la durée de la convention d'actionnaires sera prolongée de dix ans, soit jusqu'au 27 août 2034.

## 1.1. Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. En d'autres termes, les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre secteurs, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de la société.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges d'exploitation d'AB InBev, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Millions d'USD	2016	%	2015	%
Pour la période de six mois se terminant le 30 juin				
<b>Produits<sup>1</sup></b> .....	<b>20 206</b>	<b>100 %</b>	<b>21 505</b>	<b>100 %</b>
Coûts des ventes .....	(8 002)	40 %	(8 662)	40 %
<b>Marge brute</b> .....	<b>12 204</b>	<b>60 %</b>	<b>12 843</b>	<b>60 %</b>
Frais de distribution .....	(1 964)	10 %	(2 125)	10 %
Frais commerciaux et de marketing.....	(3 568)	18 %	(3 343)	16 %
Frais administratifs .....	(1 179)	6 %	(1 263)	6 %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	422	2 %	483	2 %
<b>Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)</b> .....	<b>5 915</b>	<b>29 %</b>	<b>6 595</b>	<b>31 %</b>
Éléments non-récurrents .....	(139)	-	11	-
<b>Bénéfice d'exploitation (EBIT)</b> .....	<b>5 775</b>	<b>29 %</b>	<b>6 606</b>	<b>31 %</b>
<b>Amortissements et dépréciation</b> .....	<b>1 559</b>	<b>8 %</b>	<b>1 527</b>	<b>7 %</b>
<b>EBITDA normalisé</b> .....	<b>7 474</b>	<b>37 %</b>	<b>8 123</b>	<b>38 %</b>
<b>EBITDA</b> .....	<b>7 334</b>	<b>36 %</b>	<b>8 133</b>	<b>38 %</b>
<b>Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs d'actions d'AB InBev</b> .....	<b>2 571</b>	<b>13 %</b>	<b>4 278</b>	<b>20 %</b>
<b>Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions d'AB InBev</b> .....	<b>285</b>	<b>2 %</b>	<b>4 610</b>	<b>21 %</b>

<sup>1</sup> Le chiffre d'affaires net des accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés à nos clients.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin  
Millions d'USD

	2016	2015 <sup>1</sup>
<b>Activités opérationnelles</b>		
Bénéfice .....	829	5 361
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice .....	6 564	2 829
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions .....</b>	<b>7 393</b>	<b>8 190</b>
Changement du fonds de roulement .....	(1 673)	(965)
Contributions aux plans et utilisations des provisions .....	(265)	(194)
Intérêts et impôts (payés)/reçus .....	(3 008)	(2 336)
Dividendes reçus .....	6	19
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles .....</b>	<b>2 453</b>	<b>4 714</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Dépenses d'investissement nettes .....	(1 419)	(1 609)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée .....	(1 035)	(220)
Produits nets de cessions d'obligations à court terme .....	(55 905)	(71)
Produits nets de cession des actifs détenus pour la vente .....	58	228
Autre .....	2	(91)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement .....</b>	<b>(58 299)</b>	<b>(1 763)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Dividendes payés .....	(3 929)	(4 556)
(Remboursement)/émission d'emprunts .....	58 801	1 507
Emissions d'actions de capital .....	-	3
Rachat d'actions .....	-	(1 000)
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts) .....	75	(377)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement .....</b>	<b>54 947</b>	<b>(4 423)</b>
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b>(899)</b>	<b>(1 472)</b>

<sup>1</sup> Reclassé pour correspondre à la présentation de 2016.

## 1.2. Performance financière

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations sectorielles de chaque Zone pour les périodes se terminant le 30 juin 2016 et 2015 au format jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, utilisées par la direction pour surveiller la performance. Sauf indication contraire, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion sont basés sur des chiffres internes et normalisés.

Tant du point de vue comptable que du point de vue de la gestion, AB InBev est structurée en sept segments d'activités, le septième représentant les Activités d'exportation et Sociétés Holding.

Les tableaux ci-dessous donnent un résumé des résultats d'AB InBev pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 (en millions d'USD, exceptés les volumes en milliers d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2015	Scope <sup>1</sup>	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2016	% de croissance interne
Volumes totaux (milliers d'hl) .....	224 162	(575)	-	(3 811)	219 776	(1,7) %
Produits .....	21 505	(33)	(2 026)	760	20 206	3,6 %
Coûts des ventes .....	(8 662)	61	706	(109)	(8 002)	(1,3) %
Marge brute .....	12 843	28	(1 320)	652	12 204	5,1 %
Frais de distribution .....	(2 125)	(13)	272	(99)	(1 964)	(4,7) %
Frais commerciaux et de marketing..	(3 343)	5	309	(539)	(3 568)	(16,3) %
Frais administratifs .....	(1 263)	(28)	111	1	(1 179)	0,1 %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	483	(51)	(70)	61	422	14,1 %
EBIT normalisé .....	6 595	(60)	(697)	76	5 915	1,2 %
EBITDA normalisé .....	8 123	(55)	(868)	274	7 474	3,4 %
Marge EBITDA normalisé .....	37,8 %				37,0 %	(6) bps

Au premier semestre 2016, l'EBITDA normalisé d'AB InBev a enregistré une croissance de 3,4 %, tandis que sa marge EBITDA normalisée a baissé de 6 points de base pour atteindre 37,0 %.

Les volumes consolidés ont diminué de 1,7 %, les volumes des propres bières de l'entreprise affichant une baisse de 1,1 % et les volumes non-bières affichant une baisse de 7,6 %. Le déclin des volumes des propres bières de l'entreprise a été causé principalement par de faibles performances du secteur au Brésil et en Argentine, partiellement compensées par de bons résultats au Mexique.

Les produits consolidés ont augmenté de 3,6 % pour atteindre 20 206 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 5,4 %. Sur une base géographique constante, c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans les pays affichant des produits par hectolitre plus faibles, les produits par hectolitre ont augmenté de 5,7 %. Les produits combinés des trois marques mondiales de l'entreprise, Corona, Stella Artois et Budweiser, ont augmenté de 7,2 %. Ce résultat a été porté par Corona, qui affiche une croissance de 17,1 %, stimulée principalement par le Mexique, le Royaume-Uni et la Chine. Les produits de Stella Artois ont progressé de près de 4 %, sous l'impulsion du Canada et de l'Argentine. Les produits de Budweiser ont augmenté de 3,4 %, la croissance venant essentiellement de la Chine, du Royaume-Uni et du Brésil.

Les Coûts des Ventes (CdV) consolidés ont augmenté de 1,3 %, soit 3,0 % par hectolitre. Sur une base géographique constante, les CdV par hectolitre ont augmenté de 2,7 %.

### VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par Zone. Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres de croissance interne. Les volumes incluent non seulement les marques qu'AB InBev possède ou détient sous licence, mais aussi les marques tierces que la société brasse en qualité de sous-traitant et les produits tiers qu'elle commercialise via son réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via l'activité d'exportation sont présentés séparément.

Milliers d'hectolitres	2015	Scope	Croissance interne	2016	% de croissance interne
Amérique du Nord .....	58 416	205	(182)	58 439	(0,3) %
Mexique .....	19 991	-	1 971	21 961	9,9 %
Amérique latine Nord .....	58 759	587	(3 574)	55 772	(6,0) %
Amérique latine Sud .....	17 857	(1 060)	(1 578)	15 219	(9,4) %
Europe .....	20 657	(166)	51	20 542	0,2 %
Asie-Pacifique .....	45 286	303	(530)	45 058	(1,2) %
Activités d'Exportation et Sociétés Holding .....	3 197	(444)	31	2 784	1,1 %
<b>AB InBev au niveau mondial .....</b>	<b>224 162</b>	<b>(575)</b>	<b>(3 811)</b>	<b>219 776</b>	<b>(1,7) %</b>

Les volumes totaux en **Amérique du Nord** ont reculé de 0,3 %. L'entreprise estime que les ventes de bière aux détaillants du secteur aux Etats-Unis, corrigées du nombre de jours de vente, ont progressé de 0,2 %. Les ventes de bière aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente ont diminué de 0,7 %, entraînant une baisse estimée de la part de marché totale de 40 points de base. Le résultat de part de marché pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 représente une amélioration d'environ 25 points de

<sup>1</sup> Voir Glossaire.

base par rapport à la tendance de l'année 2015. Les volumes de livraison de l'entreprise aux Etats-Unis ont baissé de 0,3 %. D'après les estimations de la société, les ventes de Budweiser et Bud Light aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente ont reculé d'un chiffre dans le bas de la fourchette, avec une perte de part sur la totalité du marché d'environ 20 points de base pour Budweiser et 40 points de base pour Bud Light. Le portefeuille de marques Above Premium de la société a enregistré d'excellents résultats pendant le semestre se terminant le 30 juin 2016, avec un gain d'environ 50 points de base de part de marché totale, selon les estimations de la société. La meilleure performance a été réalisée par Michelob ULTRA, avec une croissance des volumes de plus de 20 % par rapport à l'année dernière. Stella Artois et Goose Island ont également contribué au succès du portefeuille Above Premium de la société. Au Canada, les volumes de bières ont diminué de 0,2 %, avec une part de marché stable, d'après les estimations de la société.

Au **Mexique**, les volumes totaux ont augmenté de 9,9 %, soutenus par un environnement consommateur favorable et par les initiatives commerciales de l'entreprise. L'entreprise a continué d'investir dans ses marques et ses programmes qui créent de nouvelles occasions de consommation intéressantes.

Les volumes en **Amérique latine Nord** ont diminué de 6,0 %, les volumes de bière et de boissons non alcoolisées affichant un recul de respectivement 6,8 % et 3,9 %. Au Brésil, les volumes de bière et de boissons non alcoolisées ont diminué de respectivement 7,5 % et 4,5 %. Ceci s'explique par l'environnement macroéconomique et politique instable au Brésil, la baisse des revenus disponibles des consommateurs ayant un impact négatif sur les volumes du secteur brassicole. Les volumes ont aussi été impactés par des hausses de prix durant le premier trimestre 2016 pour atténuer les ajustements aux impôts fédéraux et d'Etat. Malgré un marché brassicole qui reste très compétitif au Brésil, la tendance de la part de marché de l'entreprise s'est améliorée au deuxième trimestre 2016. Les marques premium et de boissons apparentées à la bière, qui représentaient plus de 10 % des volumes totaux de bière de la société au Brésil pendant le semestre se terminant le 30 juin 2016, ont continué à progresser. Les volumes de Budweiser, la marque premium leader du secteur, ont enregistré une croissance à deux chiffres.

En **Amérique latine Sud**, les volumes de bière totaux ont diminué de 9,4 %, principalement en raison d'un environnement consommateur faible en Argentine.

En **Europe**, les volumes des propres bières de l'entreprise ont augmenté de 0,9 % et les volumes totaux ont progressé de 0,2 %, grâce essentiellement aux résultats de l'entreprise en France, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, les volumes des propres produits de l'entreprise ont progressé d'un chiffre dans le haut de la fourchette, sous l'impulsion des fortes performances résultant des activations Budweiser menées autour de la Coupe d'Europe et à la performance de Corona. En Belgique, les volumes des propres bières de l'entreprise ont diminué d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette en raison d'un déclin du secteur et d'une perte de part de marché estimée. En Allemagne, les volumes des propres bières de l'entreprise ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette, en raison de la faiblesse du secteur et d'une perte de part de marché, et ce malgré une hausse des volumes des marques prioritaires de la société grâce à de solides performances de Beck's et de Franziskaner. En Russie, les volumes de bière ont diminué d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, en raison d'un secteur faible et d'une perte de part de marché, partiellement compensés par une forte performance des marques premium de l'entreprise.

Les volumes en **Asie-Pacifique** ont diminué de 1,2 %. L'entreprise estime que les volumes du secteur de la bière en Chine ont diminué d'environ 6 % en raison de difficultés économiques persistantes, l'impact étant surtout ressenti dans les segments Core et bon marché. Sur une base identique, les volumes des propres bières de l'entreprise en Chine ont diminué de 1,8 %. L'entreprise estime avoir gagné environ 80 points de base de part de marché, sur base des estimations de l'entreprise, atteignant une moyenne de 19,1 %. L'entreprise continue de croire que les segments Core Plus, Premium and Super Premium ont le potentiel de croissance à long terme le plus important du secteur. Les volumes de Budweiser ont bien récupéré après un premier trimestre 2016 difficile, progressant d'un chiffre dans le haut de la fourchette au deuxième trimestre, grâce notamment à la plateforme Made for Music et à une campagne d'été réussie. En Corée du Sud, les volumes de bière de l'entreprise ont enregistré une hausse d'un chiffre dans le bas de la fourchette. Cette performance a été stimulée principalement par le succès de la campagne « Cass Freshness ». L'entreprise estime avoir gagné de la part de marché.

## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES PAR ZONE

Les tableaux ci-dessous donnent un résumé des résultats de chaque zone géographique pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 (en millions d'USD, excepté les volumes en milliers d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2015	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2016	% de croissance interne
Volumes .....	224 162	(575)	-	(3 811)	219 776	(1,7) %
Produits .....	21 505	(33)	(2 026)	760	20 206	3,6 %
Coûts des ventes .....	(8 662)	61	706	(109)	(8 002)	(1,3) %
Marge brute .....	12 843	28	(1 320)	652	12 204	5,1 %
Frais de distribution .....	(2 125)	(13)	272	(99)	(1 964)	(4,7) %
Frais commerciaux et de marketing..	(3 343)	5	309	(539)	(3 568)	(16,3) %
Frais administratifs .....	(1 263)	(28)	111	1	(1 179)	0,1 %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	483	(51)	(70)	61	422	14,1 %
EBIT normalisé .....	6 595	(60)	(697)	76	5 915	1,2 %
EBITDA normalisé .....	8 123	(55)	(868)	274	7 474	3,4 %
Marge EBITDA normalisé .....	37,8 %				37,0 %	(6) bps

	2015	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2016	% de croissance interne
<b>AMÉRIQUE DU NORD</b>						
Volumes .....	58 416	205	-	(182)	58 439	(0,3) %
Produits.....	7 719	32	(58)	101	7 795	1,3 %
Coûts des ventes .....	(3 073)	8	14	148	(2 902)	4,9 %
Marge brute .....	4 646	41	(44)	249	4 892	5,4 %
Frais de distribution .....	(656)	(10)	11	19	(636)	2,9 %
Frais commerciaux et de marketing..	(1 085)	(11)	10	(215)	(1 302)	(20,0) %
Frais administratifs .....	(254)	(22)	3	11	(262)	4,2 %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	20	(9)	-	21	31	-
EBIT normalisé.....	2 671	(12)	(21)	85	2 723	3,2 %
EBITDA normalisé.....	3 038	(8)	(23)	109	3 116	3,6 %
Marge EBITDA normalisé .....	39,4 %				40,0%	89 bps
<b>MEXIQUE</b>						
Volumes .....	19 991	-	-	1 971	21 961	9,9 %
Produits.....	1 948	(13)	(333)	244	1 847	12,6 %
Coûts des ventes .....	(508)	(4)	91	(82)	(504)	(16,4) %
Marge brute .....	1 440	(17)	(242)	162	1 343	11,3 %
Frais de distribution .....	(197)	(2)	36	(35)	(198)	(17,7) %
Frais commerciaux et de marketing..	(342)	20	62	(86)	(345)	(26,7) %
Frais administratifs .....	(196)	-	28	9	(158)	4,8 %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	109	(39)	(13)	13	70	19,0 %
EBIT normalisé.....	814	(36)	(128)	64	712	8,1 %
EBITDA normalisé.....	986	(36)	(157)	79	871	8,2 %
Marge EBITDA normalisé .....	50,6 %				47,2 %	(197) bps
<b>AMÉRIQUE LATINE NORD</b>						
Volumes .....	58 759	587	-	(3 574)	55 772	(6,0) %
Produits.....	4 484	73	(834)	(13)	3 709	(0,3) %
Coûts des ventes .....	(1 573)	(38)	289	(18)	(1 340)	(1,1) %
Marge brute .....	2 911	35	(545)	(31)	2 370	(1,1) %
Frais de distribution .....	(587)	(5)	119	(32)	(504)	(5,4) %
Frais commerciaux et de marketing..	(547)	(5)	109	(30)	(473)	(5,5) %
Frais administratifs .....	(241)	(6)	43	14	(190)	5,7 %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	274	1	(49)	(37)	189	(13,5) %
EBIT normalisé.....	1 810	20	(324)	(116)	1 391	(6,4) %
EBITDA normalisé.....	2 170	20	(402)	(53)	1 735	(2,4) %
Marge EBITDA normalisé .....	48,4 %				46,8 %	(104) bps
<b>AMÉRIQUE LATINE SUD</b>						
Volumes .....	17 857	(1 060)	-	(1 578)	15 219	(9,4) %
Produits.....	1 614	(34)	(485)	181	1 276	11,5 %
Coûts des ventes .....	(619)	26	158	(8)	(443)	(1,4) %
Marge brute .....	995	(8)	(327)	173	833	17,6 %
Frais de distribution .....	(153)	6	59	(40)	(128)	(27,2) %
Frais commerciaux et de marketing..	(188)	1	63	(47)	(171)	(25,3) %
Frais administratifs .....	(66)	1	20	(6)	(50)	(9,2) %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	-	(8)	(2)	13	2	-
EBIT normalisé.....	588	(8)	(186)	93	486	16,1 %
EBITDA normalisé.....	681	(8)	(223)	129	580	19,2 %
Marge EBITDA normalisé .....	42,2 %				45,5 %	294 bps
<b>EUROPE</b>						
Volumes .....	20 657	(166)	-	51	20 542	0,2 %
Produits.....	1 922	(14)	(98)	87	1 896	4,6 %
Coûts des ventes .....	(797)	-	50	(39)	(786)	(5,0) %
Marge brute .....	1 125	(14)	(48)	48	1 110	4,3 %
Frais de distribution .....	(203)	(3)	12	(11)	(204)	(5,4) %
Frais commerciaux et de marketing..	(438)	1	24	(62)	(475)	(14,2) %
Frais administratifs .....	(154)	-	6	13	(136)	8,1 %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	5	4	(1)	(3)	5	(35,1) %
EBIT normalisé.....	335	(12)	(7)	(16)	300	(4,8) %
EBITDA normalisé.....	499	(12)	(16)	(7)	465	(1,4) %
Marge EBITDA normalisé .....	26,0 %				24,5 %	(147) bps

<b>ASIE-PACIFIQUE</b>	2015	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2016	% de croissance interne
Volumes .....	45 286	303	-	(530)	45 058	(1,2) %
Produits .....	2 822	25	(152)	88	2 784	3,1 %
Coûts des ventes .....	(1 391)	(14)	73	(39)	(1 370)	(2,8) %
Marge brute .....	1 431	11	(78)	49	1 414	3,4 %
Frais de distribution .....	(231)	(3)	12	1	(220)	0,6 %
Frais commerciaux et de marketing..	(645)	3	35	(35)	(641)	(5,4) %
Frais administratifs .....	(155)	(1)	8	1	(146)	0,9 %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	65	-	(5)	47	106	73,3 %
EBIT normalisé .....	465	11	(29)	64	512	13,6 %
EBITDA normalisé .....	762	11	(45)	96	825	12,5 %
Marge EBITDA normalisé .....	27,0 %				29,6 %	248 bps

<b>ACTIVITÉS D'EXPORTATION ET SOCIÉTÉS HOLDING</b>	2015	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2016	% de croissance interne
Volumes .....	3 197	(444)	-	31	2 784	1,1 %
Produits .....	997	(103)	(67)	73	900	8,1 %
Coûts des ventes .....	(702)	82	32	(71)	(658)	(11,1) %
Marge brute .....	295	(21)	(35)	2	242	0,6 %
Frais de distribution .....	(98)	4	24	(1)	(72)	(1,5) %
Frais commerciaux et de marketing..	(98)	(5)	7	(65)	(161)	(63,6) %
Frais administratifs .....	(197)	(1)	3	(41)	(236)	(21,1) %
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	11	-	-	7	19	63,4 %
EBIT normalisé .....	(87)	(23)	(1)	(98)	(209)	(79,5) %
EBITDA normalisé .....	(15)	(22)	(2)	(79)	(118)	-

## PRODUITS

Les produits consolidés ont augmenté de 3,6 % pour atteindre 20 206 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 5,4 %. Les produits par hectolitre affichent une hausse de 5,7 % sur une base géographique constante (c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans des pays affichant des produits par hectolitre plus faibles), grâce aux initiatives de gestion des revenus et aux stratégies de premiumisation. Les produits combinés des trois marques mondiales de l'entreprise, Corona, Stella Artois et Budweiser, ont augmenté de 7,2 %.

## COÛTS DES VENTES

Les Coûts des Ventes (CdV) ont augmenté de 1,3 %, soit 3,0 % par hectolitre. Cette hausse des CdV est due principalement à des effets de change transactionnels et à un portefeuille de produits défavorables, qui ont été partiellement compensés par des économies d'approvisionnement, des mesures d'efficacité et un mix d'intrants plus important provenant des opérations verticales de l'entreprise.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totales ont augmenté de 9,1 % au premier semestre de 2016 :

- **Les frais de distribution** ont augmenté de 4,7 % en 2016, ce qui s'explique essentiellement par une intensification des propres activités de distribution de la société au Brésil – plus que compensée par la hausse des produits nets, la croissance des marques premium et des boissons apparentées à la bière et les hausses inflationnistes en Amérique latine Sud. Cette hausse a été partiellement compensée par une solide gestion des coûts et des mesures d'efficacité.
- **Les investissements commerciaux et de marketing** ont augmenté de 16,3 % en 2016, en raison d'un soutien accru de l'entreprise à ses marques, des initiatives de premiumisation et du développement de la catégorie des boissons apparentées à la bière.
- **Les frais administratifs** sont restés généralement stables, ce qui est dû principalement au calendrier des provisions pour la rémunération variable.
- **Les autres revenus d'exploitation** totalisent 422 millions d'USD en 2016, par rapport à 483 millions d'USD en 2015, soit une augmentation de 14,1 % sur une base interne. Cette hausse s'explique par le calendrier des mesures d'incitation gouvernementales en Asie-Pacifique et est partiellement atténuée par la diminution des mesures d'incitation gouvernementales relatives à la baisse des produits de la société au Brésil.

## BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

L'EBITDA normalisé a diminué de 8,0 % en termes nominaux et a progressé de 3,4 % en interne pour atteindre 7 474 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 37,0 %, soit une baisse interne de 6 points de base.

Les marges EBITDA normalisées des zones sont impactées par une série de facteurs qui peuvent être spécifiques à la zone, tels que différents parcours de mise en marché, la part d'emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

## RECONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISE ET LE BENEFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer la performance sous-jacente de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev : (i) participations ne donnant pas le contrôle, (ii) impôt sur le résultat, (iii) quote-part dans les résultats des entreprises associées, (iv) coût financier net, (v) coût financier net non-récurrent, (vi) éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) et (vii) amortissements et dépréciation.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et les définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé selon AB InBev peuvent différer de celles d'autres sociétés.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin			2016	2015
Millions d'USD		Annexes		
<b>Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b> .....			<b>285</b>	<b>4 610</b>
Participations ne donnant pas le contrôle .....			544	751
<b>Bénéfice</b> .....			<b>829</b>	<b>5 361</b>
Impôt sur le résultat .....	9		835	1 125
Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....			(3)	(8)
Coûts financiers nets non récurrents .....	8		2 168	(335)
Coûts financiers nets.....	8		1 945	463
Éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) ..	7		139	(11)
<b>Bénéfice d'exploitation (EBIT) avant éléments non-récurrents</b> .....			<b>5 915</b>	<b>6 595</b>
Amortissements et dépréciations .....			1 559	1 528
<b>EBITDA normalisé</b> .....			<b>7 474</b>	<b>8 123</b>

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non-récurrents se trouvent à la Note 7 *Éléments non-récurrents*.

## IMPACT DES DEVISES ETRANGERES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur les états financiers d'AB InBev. Le tableau suivant présente le pourcentage de ses produits par devise pour les semestres se terminant le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015 :

	2016	2015
Dollar américain .....	36,5 %	34,4 %
Réal brésilien .....	15,6 %	18,7 %
Peso mexicain .....	10,9 %	11,3 %
Yuan chinois.....	10,5 %	10,0 %
Euro.....	6,9 %	5,8 %
Dollar canadien .....	4,4 %	4,0 %
Peso argentin .....	3,4 %	4,4 %
Won sud-coréen .....	3,0 %	3,0 %
Rouble russe .....	1,1 %	1,2 %
Autre .....	7,7 %	7,2 %

Le tableau suivant présente le pourcentage de son EBITDA normalisé par devise pour les semestres se terminant le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015 :

	2016	2015
Dollar américain .....	37,8 %	33,6 %
Réal brésilien .....	20,0 %	24,9 %
Peso mexicain .....	12,5 %	13,8 %
Yuan chinois.....	8,2 %	7,0 %
Peso argentin .....	4,3 %	4,9 %
Dollar canadien .....	4,2 %	3,7 %
Euro.....	3,2 %	2,8 %
Won sud-coréen .....	2,7 %	2,5 %
Rouble russe .....	0,4 %	0,6 %
Autre .....	6,7 %	6,2 %

## BENEFICE

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev était de 2 571 millions d'USD (BPA normalisé 1,57 USD) au premier semestre de 2016, comparé à 4 278 millions d'USD (BPA normalisé 2,61 USD) au premier semestre de 2015 (pour plus d'informations, voir Note 14 *Modifications des capitaux propres et du bénéfice par action*). Le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev au premier semestre de 2016 était de 285 millions d'USD, comparé à 4 610 millions d'USD au premier semestre de 2015, et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non-récurrents)* : 1 945 millions d'USD durant le premier semestre 2016 contre 463 millions d'USD au premier semestre 2015. Cette hausse s'explique principalement par 738 millions d'USD de charges nettes d'intérêts supplémentaires résultant de l'émission d'obligations en janvier et en mars 2016 liée au préfinancement du rapprochement proposé avec SABMiller, et une baisse de l'ajustement à la valeur de marché positif lié à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions. Les coûts financiers nets pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 comprennent un ajustement à la valeur de marché positif de 306 millions d'USD comparé à un ajustement à la valeur de marché positif de 618 millions d'USD au premier semestre de 2015. Les autres résultats financiers du semestre se terminant le 30 juin 2016 comprennent également des pertes de change nettes, alors que des gains de change avaient été enregistrés au premier semestre de 2015. Les charges de désactualisation ont augmenté de 114 millions d'USD suite aux charges d'intérêt uniques sur des revendications légales devenues payables en 2016, et à une hausse des charges de désactualisation sur les obligations.
- *Revenus/(coûts) financiers nets non-récurrents* : (2 168) millions d'USD durant le premier semestre 2016 contre 335 millions d'USD au premier semestre 2015. Les coûts financiers nets non-récurrents en 2016 comprennent un ajustement à la valeur de marché négatif de 2 365 millions d'USD se rapportant à la partie de la couverture du prix d'achat du rapprochement proposé avec SABMiller qui n'est pas qualifiée pour la comptabilité de couverture en vertu des règles IFRS. Au 30 juin 2016, 46 milliards de GBP du prix d'achat du rapprochement proposé étaient couverts à un taux USD/GBP moyen de 1,5276. Les résultats financiers nets non-récurrents subissent aussi l'impact négatif des coûts liés aux charges de désactualisation accélérées qui ont suivi l'annulation, en janvier et en avril 2016, de 42,5 milliards d'USD et de 12,5 milliards d'USD, dans le cadre du Senior Facilities Agreement de 2015, et aux commissions d'engagement pour ces facilités et autres frais. Ces résultats négatifs sont partiellement compensés par un ajustement à la valeur de marché favorable portant sur des instruments dérivés conclus pour couvrir le système d'action différé émis lors d'une opération liée au rapprochement avec Grupo Modelo et les actions restreintes à émettre dans le cadre du rapprochement proposé avec SABMiller, et pour convertir en dollars américains, des obligations de 13,25 milliards d'euros émises le 29 mars 2016 dans le cadre du préfinancement du prix d'achat de SABMiller.
- *Impôts sur le résultat* : 835 millions d'USD avec un taux d'imposition effectif de 50,2 % pour le premier semestre 2016, contre 1 125 millions d'USD avec un taux d'imposition effectif de 17,4 % au premier semestre 2015. La hausse du TIE rapporté est due à l'impact défavorable sur le bénéfice avant impôts, de l'ajustement à la valeur de marché négatif lié à la couverture du prix d'achat du rapprochement proposé avec SABMiller.
- *Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle* : 544 millions d'USD durant le premier semestre de 2016, soit une baisse par rapport aux 751 millions d'USD du premier semestre de 2015, en raison des effets de change et des résultats opérationnels défavorables d'Ambev.

## 1.3. Situation et ressources financières

### FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin		
Millions d'USD	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.....	2 453	4 714
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement .....	(58 299)	(1 763)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement .....	54 947	(4 423)
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b>(899)</b>	<b>(1 472)</b>

#### Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin		
Millions d'USD	2016	2015
Bénéfice .....	829	5 361
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice .....	6 564	2 829
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions .....</b>	<b>7 393</b>	<b>8 190</b>
Changement du fonds de roulement.....	(1 673)	(965)
Contributions aux plans et utilisation des provisions .....	(265)	(194)
Intérêts et impôts (payés)/reçus .....	(3 008)	(2 336)
Dividendes reçus .....	6	19
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles .....</b>	<b>2 453</b>	<b>4 714</b>

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 2 453 millions d'USD au premier semestre de 2016, alors qu'il était de 4 714 millions d'USD au premier semestre de 2015. L'évolution d'une année à l'autre est essentiellement due à des effets de change défavorables, à une hausse des impôts versés et à une comparaison de fonds de roulement difficile résultant d'une baisse des dettes commerciales suite à une diminution des volumes de production au Brésil.

Les changements apportés au fonds de roulement au premier semestre de 2016 et de 2015 reflètent la hausse des niveaux de fonds de roulement de fin juin par rapport aux niveaux de fin d'année, en raison des fluctuations saisonnières.

## Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015 <sup>1</sup>
Dépenses d'investissement nettes.....	(1 419)	(1 609)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée.....	(1 035)	(220)
Produits nets de cessions d'obligations à court terme.....	(55 905)	(71)
Produits nets de cessions des actifs détenus pour la vente.....	58	228
Autre.....	2	(91)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.....</b>	<b>(58 299)</b>	<b>(1 763)</b>

Les liquidités nettes affectées aux investissements sont passées de 1 763 millions d'USD au premier semestre de 2015 à 58 299 millions d'USD au premier semestre de 2016. AB InBev a émis une série d'obligations en janvier et en mars 2016 pour soutenir le rapprochement proposé avec SABMiller. L'excédent de liquidités résultant de ces obligations a été investi principalement dans des bons du Trésor américain en attendant la finalisation du rapprochement. Ces bons du Trésor américain présentent un caractère très liquide. Voir également la Note 13 *Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements en titres d'emprunt à court terme*.

Les dépenses nettes d'investissement d'AB InBev sont passées de 1 609 millions d'USD au premier semestre de 2015 à 1 419 millions d'USD au premier semestre de 2016. Environ 49 % des dépenses d'investissements totales de 2016 ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de la société, environ 36 % ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et environ 15 % ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

## Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015 <sup>1</sup>
Dividendes payés.....	(3 929)	(4 556)
(Remboursement)/émissions d'emprunts.....	58 801	1 507
Emissions d'actions de capital.....	-	3
Rachat d'actions.....	-	(1 000)
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts).....	75	(377)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement.....</b>	<b>54 947</b>	<b>(4 423)</b>

Le flux de trésorerie entrant provenant des activités de financement d'AB InBev s'élevait à 54 947 millions d'USD au premier semestre de 2016, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 4 423 millions d'USD au premier semestre de 2015. Les flux de trésorerie entrant provenant d'activités de financement au premier semestre de 2016 reflètent le préfinancement du rapprochement proposé avec SABMiller.

Dans le cadre du rapprochement proposé avec SABMiller, AB InBev a conclu une convention de Committed Senior Facilities de 75,0 milliards d'USD en date du 28 octobre 2015 (« 2015 Senior Facilities Agreement »). Le nouveau financement comprend une *Disposal Bridge Facility* de 10,0 milliards d'USD, une *Cash/DCM Bridge Facility A* de 15,0 milliards d'USD, une *Cash/DCM Bridge Facility B* de 15,0 milliards d'USD, une *Term Facility A* de 25,0 milliards d'USD et une *Term Facility B* de 10,0 milliards d'USD. Le 27 janvier 2016, AB InBev a annoncé avoir annulé 42,5 milliards d'USD de ses *Committed Senior Acquisition Facilities* de 75,0 milliards d'USD suite aux émissions d'environ 47 milliards d'USD sur les marchés de capitaux en janvier 2016. Le 4 avril 2016, AB InBev a annoncé avoir annulé volontairement 12,5 milliards d'USD supplémentaires suite aux émissions sur le marché des capitaux d'emprunt en mars 2016 conformément à son programme EMTN. Au 30 juin 2016, 20 milliards d'USD du Senior Facilities Agreement restent émis et ces lignes de crédit restent non utilisées. Voir aussi Note 15 *Emprunts portant intérêts*.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dans les titres d'emprunt d'AB InBev, moins les découverts bancaires, s'élevaient au 30 juin 2016 à 61 977 millions d'USD. Au 30 juin 2016, les liquidités totales de la société s'élevaient à 70 977 millions d'USD, dont 9 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 61 977 millions d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que la société puisse emprunter de tels montants pour combler ses besoins en liquidité, elle compte essentiellement sur les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles pour financer ses activités permanentes.

## RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES

L'endettement net d'AB InBev est passé de 42,2 milliards d'USD au 31 décembre 2015 à 44,9 milliards d'USD au 30 juin 2016.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. La société pense que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par la direction d'AB InBev pour évaluer sa progression vers le désendettement.

Si l'on exclut les résultats opérationnels nets des dépenses d'investissement, l'endettement net a surtout été impacté par les versements de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (3,9 milliards d'USD), le paiement d'intérêts et d'impôts (3,0 milliards d'USD) et les variations des taux de change (hausse de l'endettement net de 0,7 milliard d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé est passé de 2,51 x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2015 à 2,77x sur une base rapportée pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2016.

<sup>1</sup> Reclassés afin de se conformer à la présentation de 2016.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev au 30 juin 2016 s'élevaient à 33,9 milliards d'USD, par rapport à 42,1 milliards d'USD au 31 décembre 2015. Les capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres ont subi l'impact défavorable de l'ajustement à la valeur de marché négatif de 9 milliards d'USD lié à la couverture du prix d'achat du rapprochement proposé avec SABMiller. Au 31 décembre 2015, (2,4) milliards d'USD de pertes sur ces couvertures du risque de change avaient été rapportés, dont (1,7) milliard d'USD en capitaux propres et (0,7) milliard d'USD rapportés dans le compte de résultats pour la partie de la couverture qui n'est pas qualifiée pour la comptabilité de couverture en vertu des règles IFRS. Au 30 juin 2016, une perte additionnelle de (6,6) milliards d'USD sur ces couvertures du risque de change était rapportée en 2016, dont (4,2) milliards d'USD en capitaux propres et (2,4) milliards d'USD rapportés dans le compte de résultats.

En outre, l'effet combiné de l'affaiblissement des taux de change à la clôture du peso argentin, du yuan chinois, du peso mexicain et de la livre sterling principalement, et du renforcement des taux de change à la clôture du real brésilien, du dollar canadien, de l'euro, du rouble russe et du won sud-coréen principalement ont donné lieu à un ajustement des taux de change de (693) millions d'USD. De plus amples informations sur les mouvements de capitaux propres sont disponibles dans les états intermédiaires consolidés condensés non-audités des variations des capitaux propres.

Des informations détaillées sur les emprunts portant intérêts, les programmes de remboursement et le risque de liquidités sont fournies dans la Note 15 *Emprunts portant intérêts* et la Note 18 *Risques résultant d'instruments financiers*.

Au 30 juin 2016, la note de crédit attribuée à la société par Standard & Poor's était A- pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable, et la note de crédit attribuée à la société par Moody's Investors Service était A3 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable également.

## 1.4. Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

### **RISQUES LIÉS À AB INBEV, À LA BIÈRE ET À L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE**

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses bières, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou de grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y-compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement les changements dans les prix des marchandises.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière de AB InBev.

La concurrence sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourrait imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourrait empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Toute dilution des marques d'AB InBev résultant de la compétitivité pourrait également mener à une érosion significative de la rentabilité d'AB InBev. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) produites par de petites brasseries.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou des mises en cause de responsabilités en rapport avec ces réglementations. Par ailleurs, les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et des boissons alcoolisées et non-alcoolisées et créer une tendance à s'éloigner de la consommation de ces produits, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Les dispositions légales relatives à la concurrence, au contrôle des concentrations, toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter l'activité d'AB InBev ou les activités de ses filiales.

Ces dernières années, l'industrie des boissons alcoolisées, l'industrie alimentaire et l'industrie des boissons non alcoolisées ont fait l'objet d'une attention publique et politique accrue. Cette attention accrue résulte des préoccupations en matière de soins de santé liées à l'usage nocif d'alcool (en ce compris la conduite en état d'ivresse, la consommation d'alcool en cas de grossesse et la consommation d'alcool excessive, abusive et par des mineurs) ainsi que des préoccupations en matière de santé telles que le diabète et l'obésité liés à une surconsommation alimentaire et de boissons non alcoolisées (soft-drinks). Une contre-publicité relative aux produits et marques d'AB InBev, la publication d'études indiquant un risque important dans l'utilisation des produits d'AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits d'AB InBev en général pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits d'AB InBev et pourrait nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

L'évolution des préférences et des goûts des consommateurs peut avoir un effet négatif sur la demande de produits d'AB InBev. Les préférences et goûts des consommateurs peuvent changer de manière totalement imprévue. Si AB InBev n'anticipe pas ou ne répond pas de manière appropriée à l'évolution des préférences et goûts des consommateurs ou à l'évolution vers de nouvelles formes de média et de marketing, cela pourrait avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa santé financière.

L'industrie brassicole et le secteur des boissons peuvent subir des changements défavorables en termes de régime fiscal; or, les taxes représentent une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées. Par exemple, les travaux menés actuellement par l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ou les initiatives au niveau de l'Union européenne (y compris la directive contre l'évasion fiscale adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 12 juillet 2016) en réponse à la globalisation croissante du commerce et des affaires pourraient donner lieu à des changements de traités fiscaux, à l'introduction de nouvelles dispositions légales, à la mise à jour de législations existantes, ou à des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante, chacun desquels pouvant générer des impôts additionnels. Une augmentation des accises ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation.

La saisonnalité des cycles de consommation et de mauvaises conditions climatiques sur les marchés sur lesquels AB InBev exerce ses activités peuvent entraîner des fluctuations de la demande de produits AB InBev et donc avoir un impact négatif sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Le changement climatique, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. De plus, la raréfaction de l'eau, ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacités qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché de droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Etant donné qu'une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, ses activités et ses participations sur ces marchés sont soumis aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Des événements économiques et politiques en Argentine sont susceptibles d'affecter les opérations d'AB InBev dans ce pays. L'instabilité politique, les variations de l'économie, les actions gouvernementales relatives à l'économie argentine, la dévaluation du peso argentin, l'inflation et la détérioration des conditions macro-économiques en Argentine sont susceptibles d'avoir, et pourraient continuer à avoir, un effet significatif défavorable sur les activités, la condition financière et les résultats d'AB InBev en Amérique latine du Sud. Au cours des dernières années, le gouvernement argentin a augmenté ses interventions directes dans l'économie argentine, en ce compris par l'établissement de contrôles monétaires dans un objectif de renforcement de la valeur du peso argentin. Le 16 décembre 2015 toutefois, le gouvernement argentin a annoncé la levée de ces contrôles monétaires, ce qui a mené le 17 décembre 2015 à une dévaluation de 26,5% par rapport au dollar américain et pourrait mener à d'autres conséquences imprévisibles sur la valeur du peso argentin, en ce compris la poursuite potentielle de sa dévaluation. En cas de poursuite de la détérioration dans la situation politique ou économique en Argentine, les activités d'AB InBev en Amérique latine du Sud pourraient être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu de nouveaux régimes argentins relatifs au change de devises, au rapatriement d'exportations ou à l'expropriation. Ces régimes pourraient avoir un effet préjudiciable sur la liquidité et les activités d'AB InBev, ainsi que sur sa capacité à accéder à ces fonds depuis l'Argentine.

Les événements politiques en Ukraine et les sanctions qui y sont associées et qui sont imposées par l'Union européenne et les Etats-Unis à la Russie et à la Crimée, peuvent avoir un effet préjudiciable sur les opérations d'AB InBev en Ukraine, en Russie et ailleurs dans la région. AB InBev détient et exploite des unités de production de bière en Ukraine et en Russie. La poursuite de l'instabilité politique, les dissensions civiles, la détérioration des conditions macroéconomiques, la dévaluation du rouble russe et du hryvnia ukrainien et les menaces de conflit militaire ou les combats actuels dans la région peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les opérations d'AB InBev dans la région et sur les résultats du segment européen d'AB InBev et peuvent résulter en charges de dépréciation de goodwill ou d'autres immobilisations incorporelles.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines couvertures d'assurance « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligé à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes, ou puisse être disponible tout court. AB InBev s'est fortement endettée en concluant plusieurs facilités de crédit senior (senior credit facilities) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers. La partie du bilan consolidé d'AB InBev représentée par de la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significativement défavorables sur AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev pourrait limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement. En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien que AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt et conclut également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en USD pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers.

AB InBev a conclu une transaction avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec Grupo Modelo. Cette transaction comprend un contrat de services transitoire de trois ans visant à assurer une bonne transition de l'exploitation de la brasserie Piedras Negras, ainsi que certaines garanties de distribution en faveur de Constellation Brands, Inc. dans les cinquante états des Etats-Unis, le District de Columbia et Guam. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui, vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant de la transaction, elle pourrait encourir des amendes monétaires.

Si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels, pourraient devoir être supportées à l'avenir. De telles charges pourraient être significatives et avoir un effet néfaste sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de

sanctions économiques et commerciales de la part les Etats-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou alors céder leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, la législation américaine, à savoir la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton soit actuellement suspendue, les plaintes s'accumulent en dépit de cette suspension et pourront être défendues si cette dernière est levée. Une action se prévalant de la Loi Helms-Burton a été signifiée à AB InBev. AB InBev ne peut actuellement pas exprimer de jugement quant à la validité de telles demandes ou quant au droit des demandeurs d'intenter de telles actions.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, de son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique soit en raison de différends concernant des conventions collectives du travail actuelles avec les syndicats et dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, soit en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement dans les unités d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolues, et y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et archiver des informations électroniques. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour prévenir des cyber attaques et réduire au maximum les ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie. De façon générale, des ruptures technologiques pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

L'activité d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectée par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

AB InBev est exposé au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à la crise économique et financière, ce qui pourrait résulter en une réduction du chiffre d'affaires et du bénéfice, car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observée récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, à ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans certains pays qui en raison d'instabilité politique et économique, un défaut de systèmes juridiques bien développés et des milieux d'affaires potentiellement plus corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anticorruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Le rapport de contrôle qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev est préparé par un commissaire qui n'est pas contrôlé par le US Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). L'absence de contrôle du PCAOB en Belgique empêche que le PCAOB puisse évaluer régulièrement les audits et effectuer des contrôles de qualité des commissaires actifs en Belgique, y compris du commissaire d'AB InBev. Par conséquent, les investisseurs aux Etats-Unis et ailleurs pourraient être privés des avantages de ces contrôles du PCAOB.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures et de litiges judiciaires, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 30 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés.

## **RISQUES LIÉS AU RAPPROCHEMENT PROPOSÉ AVEC SABMILLER PLC**

Le Rapprochement reste conditionnée à l'examen et à l'approbation par les différentes autorités réglementaires qui pourraient imposer des conditions préalables et des conditions qui pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe Combiné, en ce compris

l'obtention des autorisations réglementaires en Chine et dans certaines autres juridictions. Il pourrait être exigé d'AB InBev qu'elle consente à des cessions et d'autres engagements pour obtenir ces autorisations réglementaires, et de tels engagements peuvent avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses états financiers et ses perspectives. Ces engagements ainsi que tous autres conditions, remèdes ou modifications pourraient également entraîner le retardement de la réalisation du Rapprochement, une réduction des avantages anticipés liés au Rapprochement avec SABMiller, une réduction du prix qu'AB InBev serait susceptible d'obtenir pour les cessions susmentionnées ou une augmentation des coûts pour le Groupe Combiné ou pourraient limiter les résultats du Groupe Combiné suite à la réalisation du Rapprochement. Chacun de ces éléments pourrait avoir un effet négatif substantiel sur le Groupe Combiné résultant du rapprochement avec SABMiller. En outre, le Rapprochement avec SABMiller est soumis à la satisfaction (ou la renonciation, le cas échéant) d'un certain nombre d'autres conditions, et notamment les approbations par les actionnaires respectifs de SABMiller, AB InBev et Newbelco, l'entrée en vigueur du « *scheme of arrangement* » au Royaume-Uni; la réalisation de l'offre publique volontaire belge et la réalisation de la fusion d'AB InBev dans Newbelco ; l'admission à la cotation et à la négociation des actions de Newbelco en Belgique, en Afrique du Sud et au Mexique ; et l'approbation de la cotation et de la négociation des ADS de Newbelco sur le New-York Stock Exchange. Si l'une de ces conditions devait ne pas être satisfaite, l'acquisition de SABMiller pourrait en être compromise et, sous certaines conditions, AB InBev pourrait être redevable envers SABMiller du paiement d'une indemnité de rupture de l'opération pour un montant de 3 milliards d'USD.

Certaines clauses, telles des clauses de changement de contrôle ou d'interdiction de fusion, ou des clauses similaires inscrites dans des contrats ou des instruments auxquels AB InBev ou SABMiller sont partie peuvent être déclenchées par la réalisation du Rapprochement, ce qui peut entraîner des conséquences négatives pour le Groupe Combiné, parmi lesquelles : la perte de droits ou bénéfices contractuels significatifs ; la résiliation de certains contrats importants ; le devoir de rembourser certaines dettes existantes ; l'acquisition d'options d'achat et d'autres avantages fondés sur des actions ; le paiement anticipé en vertu de certains plans de pension ou bonus ; et des majorations d'impôts (« *tax gross-ups* ») dues aux membres de la direction supérieure, aux administrateurs et aux employés de SABMiller dont les plans de rémunérations comprennent des clauses de changement de contrôle.

AB InBev projette de réaliser le Rapprochement avec SABMiller au moyen d'une structure transfrontalière complexe et un échec dans la mise en œuvre de cette structure pourrait entraîner des coûts importants pour le Groupe Combiné. Cette structure complexe impliquera un certain nombre d'étapes, dans de multiples juridictions. Il pourrait s'avérer impossible, suite à un changement dans le régime légal ou pour une autre raison, de mettre en œuvre le Rapprochement avec SABMiller tel qu'envisagée actuellement, alors qu'AB InBev pourrait être forcée à réaliser le Rapprochement de toutes façons. AB InBev a conclu un contrat concernant les aspects fiscaux (« *Tax Matters Agreement* ») avec Altria Group Inc. concernant certains aspects qui intéressent Altria en vertu du droit fiscal US, parmi lesquels la structure et la mise en œuvre du Rapprochement avec SABMiller. Si certains engagements ou déclarations inclus dans ce contrat venaient à être violés, AB InBev (et, après la clôture du Rapprochement, Newbelco) pourrait être tenu d'indemniser Altria Group Inc. pour certains coûts de nature fiscale encourus dans le cadre du Rapprochement avec SABMiller.

AB InBev est confrontée à des risques financiers et opérationnels dans le cadre du refinancement du Rapprochement avec SABMiller, en raison de son niveau d'endettement accru et d'une détérioration de ses notations de crédit suite à l'annonce du Rapprochement. Dans l'hypothèse où elle ne parviendrait pas à réaliser des cessions d'actifs envisagées et à émettre des instruments de dettes sur le marché des capitaux, la capacité pour AB InBev de refinancer son endettement s'en trouverait limitée et elle serait contrainte à chercher des sources de financement alternatives, lesquelles pourraient ne pas être disponibles ou se négocier à des coûts plus élevés. Indépendamment du refinancement effectif par AB InBev des dettes liées au Rapprochement avec SABMiller par le biais de cessions d'actifs, la partie du bilan consolidé qui est représenté par les dettes augmentera de manière significative comparé à sa position historique. Le niveau accru d'endettement pourrait avoir d'importantes conséquences, et notamment augmenter la vulnérabilité d'AB InBev à un environnement économique et industriel négatif, limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités. Le niveau accru d'endettement pourrait également restreindre la flexibilité d'AB InBev pour planifier ou réagir aux évolutions concernant ses activités ou le marché sur lequel elle est active, compromettant sa capacité à accéder à des financements supplémentaires dans le futur, et la plaçant à un désavantage compétitif par rapport à ses concurrents qui présentent un niveau moins élevé d'endettement.

Les fluctuations des taux de change pourraient avoir un impact significatif sur les résultats d'exploitation du Groupe Combiné et le niveau d'endettement que connaîtrait AB InBev à la suite du Rapprochement avec SABMiller.

Les incertitudes entourant les effets du Rapprochement et de toute cession d'actifs y liée pourraient causer des perturbations dans les activités d'AB InBev et de SABMiller. Ces incertitudes sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités et les opérations d'AB InBev et de SABMiller et pourraient inciter certains consommateurs, distributeurs, autres partenaires commerciaux et personnes en relation commerciale avec AB InBev ou SABMiller à retarder la réalisation de certaines opérations ou décisions relatives aux affaires d'AB InBev ou de SABMiller, voire à chercher à modifier les relations commerciales existantes avec ces dernières. De surcroît, le Groupe Combiné devra faire face aux problèmes intrinsèques à la gestion d'un personnel plus important réparti dans certaines zones géographiques fort diverses. C'est pourquoi il n'est pas certain que le Groupe Combiné parviendra à attirer ou retenir ses employés-clés et à les gérer efficacement, ce qui pourrait perturber ses activités et impacter négativement sa situation financière, les revenus de ses activités et la position concurrentielle du Groupe Combiné.

AB InBev pourrait ne pas parvenir à intégrer avec succès SABMiller ou le Rapprochement avec SABMiller pourrait ne pas déboucher sur les bénéfices ou synergies anticipés, entre autres en raison de délai dans la réalisation du Rapprochement ou de difficultés à intégrer les activités des sociétés concernées, et tous ces bénéfices et synergies seront contrebalancés par les coûts importants liés à l'opération dont AB InBev devra s'acquitter dans le cadre du Rapprochement. Un certain nombre de coûts et d'incertitudes sont inhérents au processus d'intégration. Ces incertitudes se trouvent exacerbées parce que SABMiller est active sur des marchés nouveaux ou en développement sur lesquels AB InBev n'exerce pas d'activités substantielles, et parce qu'AB InBev avait peu de possibilités pour réaliser un audit détaillé de SABMiller préalablement à la communication du Rapprochement proposé. En outre, le *Tax Matters Agreement* conclu entre AB InBev et Altria Group Inc. impose certaines limites sur la capacité du Groupe Combiné de réaliser certaines réorganisations intragroupes, lesquelles pourraient restreindre la capacité d'AB InBev de réaliser l'intégration des activités de SABMiller.

Suite au Rapprochement, le bilan d'AB InBev présentera un montant additionnel significatif de goodwill dans l'état de situation financière. Si la combinaison des activités rencontre des difficultés inattendues, ou si les Activités du Groupe Combiné ne se

développent pas comme escompté, des charges de dépréciation pourraient devoir être prises en compte dans le futur qui pourraient être significatives et qui pourraient impacter de manière négative les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

La taille du Groupe Combiné, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels il opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. Le Groupe Combiné ne peut effectuer de nouvelles transactions que s'il peut identifier des candidats adéquats et s'il peut atteindre un accord avec ceux-ci. La taille du Groupe Combiné et sa position dans les marchés dans lesquels il opère, peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour le Groupe Combiné d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, le Groupe Combiné peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres opérations : toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

Le Rapprochement est, et pourrait être dans le futur, l'objet de litiges visant à empêcher sa réalisation. Ainsi, certains particuliers ont saisi les tribunaux pour contester le Rapprochement proposé avec SABMiller, et le tribunal pourrait dans le cadre de cette action judiciaire interdire aux parties de réaliser le Rapprochement proposé avec SABMiller ou la retarder. AB InBev est d'avis que les prétentions avancées dans le cadre de ce litige sont sans fondement et a l'intention de se défendre activement contre toute procédure judiciaire actuelle ou future.

## **RISQUES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'annexe 27 des états financiers consolidés de 2015 et l'annexe 18 des états financiers consolidés intérimaires non-audités de 2016 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contiennent des informations détaillées sur l'exposition de l'entreprise aux risques financiers et sur ses politiques de gestion des risques.

## **1.5. Evènements survenus après la clôture**

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 22 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités *Evènements survenus après la date de clôture* pour de plus amples informations.

## 2. Déclaration du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev NV/SA atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés intermédiaires résumés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards sur les états financiers intermédiaires (IAS 34) tels que publiés par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu de l'article 13, §§ 5 et 6 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

### 3. Rapport du commissaire

**Deloitte.**

Deloitte Reviseurs d'Entreprises  
Berkenlaan 8b  
1831 Diegem  
Belgique  
Tél. + 32 2 800 20 00  
Fax + 32 2 800 20 01  
www.deloitte.be

## Anheuser-Busch InBev SA

### Rapport d'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de six mois clôturé le 30 juin 2016

#### Rapport sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière de Anheuser-Busch InBev SA et de ses filiales clôturé le 30 juin 2016, ainsi que du compte de résultats consolidé intermédiaire résumé, de l'état du résultat global, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que les notes explicatives, préparée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 – *Information financière intermédiaire* telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à IAS 34 – *Information financière intermédiaire* telle qu'adoptée dans l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sur la base de notre examen limité.

#### *Etendue de l'examen limité*

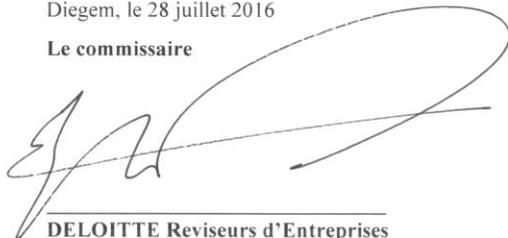
Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale ISRE 2410 – *Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité*. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing) et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

#### *Conclusion*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Anheuser-Busch InBev SA n'est pas établie, à tous les égards importants, conformément à IAS 34 – *Information financière intermédiaire* telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Diegem, le 28 juillet 2016

Le commissaire



DELOITTE Reviseurs d'Entreprises  
SC s.f.d. SCRL  
Représentée par Joël Brehmen

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Reviseurs d'Entreprises  
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée  
Siège social: Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem  
TVA BE 0429.053.863 - RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

## 4. États financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités

### 4.1. Compte de résultats consolidé intermédiaire résumé non-audité

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD		Annexes	2016	2015
<b>Produits</b> .....			<b>20 206</b>	<b>21 505</b>
Coûts des ventes .....			(8 002)	(8 662)
<b>Marge brute</b> .....			<b>12 204</b>	<b>12 843</b>
Frais de distribution.....			(1 964)	(2 125)
Frais commerciaux et de marketing .....			(3 568)	(3 343)
Frais administratifs.....			(1 179)	(1 263)
Autres produits/(charges) d'exploitation.....			422	483
<b>Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents</b> .....			<b>5 915</b>	<b>6 595</b>
Restructuration .....	7		(62)	(55)
Cession d'activités et vente d'actifs .....	7		2	147
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises.....	7		(79)	(4)
Règlement judiciaire.....	7		-	(77)
<b>Bénéfice d'exploitation</b> .....			<b>5 775</b>	<b>6 606</b>
Charges financières .....	8		(2 311)	(1 235)
Produits financiers.....	8		366	772
Produits financiers/(Charges financières) nets non-récurrents.....	8		(2 168)	335
<b>Produits financiers/(Charges financières) nets</b> .....			<b>(4 113)</b>	<b>(128)</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées .....			3	8
<b>Bénéfice avant impôts</b> .....			<b>1 664</b>	<b>6 486</b>
Impôts sur le résultat .....	9		(835)	(1 125)
<b>Bénéfice</b> .....			<b>829</b>	<b>5 361</b>
Attribuable aux:				
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....			285	4 610
Participations ne donnant pas le contrôle .....			544	751
Bénéfice de base par action.....	14		0,17	2,81
Bénéfice dilué par action .....	14		0,17	2,76
Bénéfice de base par action avant éléments non-récurrents <sup>1</sup> .....	14		1,57	2,61
Bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents <sup>1</sup> .....	14		1,54	2,56

Les notes annexes jointes font partie intégrante des états consolidés intermédiaires résumés non-audités.

<sup>1</sup> Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 14 *Modifications des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

## 4.2. Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité du résultat global

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015
<b>Bénéfice</b> .....	<b>829</b>	<b>5 361</b>
<b>Autres éléments du résultat global: Éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultats:</b>		
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi .....	1	1
	1	1
<b>Autres éléments du résultat global: Éléments qui pourraient être reclassés par la suite au compte de résultats:</b>		
Ecarts de conversion des activités étrangères.....	(528)	(1 807)
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement proposé avec SABMiller .....	(4 185)	-
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net.....	128	(106)
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisées en capitaux propres .....	(165)	(125)
Couvertures des flux de trésorerie reclassées des fonds propres au compte de résultats.....	(15)	(36)
	(4 765)	(2 074)
<b>Total autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b> .....	<b>(4 764)</b>	<b>(2 073)</b>
<b>Résultat global total</b> .....	<b>(3 935)</b>	<b>3 288</b>
Attribuable aux:		
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....	<b>(4 651)</b>	<b>2 862</b>
Participations ne donnant pas le contrôle .....	<b>716</b>	<b>426</b>

Les notes annexes jointes font partie intégrante des états consolidés intermédiaires résumés non-audités.

## 4.3. Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité de la situation financière

Millions d'USD	Annexes	30 juin 2016	31 décembre 2015
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non-courants</b>			
Immobilisations corporelles .....	10	19 309	18 952
Goodwill .....	11	65 210	65 061
Immobilisations incorporelles .....	12	29 634	29 677
Participations dans les entreprises mises en équivalence .....		286	212
Placements .....		49	48
Actifs d'impôts différés .....		1 201	1 181
Avantages au personnel .....		5	2
Dérivés.....	18	213	295
Créances commerciales et autres créances .....		789	913
		<b>116 696</b>	<b>116 341</b>
<b>Actifs courants</b>			
Placements .....	13	55 982	55
Stocks .....		3 282	2 862
Impôts sur le résultat à récupérer .....		994	687
Dérivés.....	18	1 544	3 268
Créances commerciales et autres créances .....		6 534	4 451
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	13	6 050	6 923
Actifs détenus en vue de la vente .....		47	48
		<b>74 433</b>	<b>18 294</b>
<b>Total de l'actif.....</b>		<b>191 129</b>	<b>134 635</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital souscrit .....	14	1 736	1 736
Primes d'émission .....		17 620	17 620
Réserves .....		(18 053)	(13 168)
Résultats reportés .....		32 587	35 949
<b>Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev .....</b>		<b>33 890</b>	<b>42 137</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle .....</b>		<b>3 847</b>	<b>3 582</b>
		<b>37 737</b>	<b>45 719</b>
<b>Dettes non-courantes</b>			
Emprunts portant intérêts .....	15	101 045	43 541
Avantages au personnel .....		2 678	2 725
Passifs d'impôts différés .....		11 890	11 961
Dérivés.....	18	338	315
Dettes commerciales et autres dettes .....	17	1 389	1 241
Provisions .....		705	677
		<b>118 045</b>	<b>60 460</b>
<b>Dettes courantes</b>			
Découverts bancaires .....	13	55	13
Emprunts portant intérêts .....	15	7 586	5 912
Impôts sur le résultat à payer .....		430	669
Dérivés.....	18	9 547	3 980
Dettes commerciales et autres dettes .....	17	17 601	17 662
Provisions .....		128	220
		<b>35 347</b>	<b>28 456</b>
<b>Total des capitaux propres et des dettes .....</b>		<b>191 129</b>	<b>134 635</b>

Les notes annexes jointes font partie intégrante des états consolidés intermédiaires résumés non-audités.

## 4.4. Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité des variations des capitaux propres

Millions d'USD	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev											
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariels Gains/(pertes)	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(819)</b>	<b>1 080</b>	<b>(5 336)</b>	<b>557</b>	<b>(1 447)</b>	<b>1 407</b>	<b>35 174</b>	<b>49 972</b>	<b>4 285</b>	<b>54 257</b>
<b>Bénéfice</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>4 610</b>	<b>4 610</b>	<b>751</b>	<b>5 361</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>												
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-	-	(1 564)	-	-	-	-	(1 564)	(349)	(1 913)
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	(184)	-	-	-	(184)	23	(161)
Ecart actuariels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	-	<b>(1 564)</b>	<b>(184)</b>	-	-	<b>4 610</b>	<b>2 862</b>	<b>426</b>	<b>3 288</b>
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(62)	(4 329)	(4 391)	(692)	(5 083)
Actions propres	-	-	(987)	-	-	-	-	-	-	(987)	-	(987)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	81	-	-	-	-	-	81	9	90
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	(36)	(36)	(86)	(122)
<b>Au 30 juin 2015</b>	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(1 806)</b>	<b>1 161</b>	<b>(6 900)</b>	<b>373</b>	<b>(1 447)</b>	<b>1 345</b>	<b>35 419</b>	<b>47 501</b>	<b>3 942</b>	<b>51 443</b>

Millions d'USD	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev											
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariels Gains/(pertes)	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux Propres totaux
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(1 626)</b>	<b>1 264</b>	<b>(11 493)</b>	<b>(1 217)</b>	<b>(1 400)</b>	<b>1 304</b>	<b>35</b>	<b>42</b>	<b>3 582</b>	<b>45 719</b>
<b>Bénéfice</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>285</b>	<b>285</b>	<b>544</b>	<b>829</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>												
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	-	-	-	-	(693)	-	-	-	-	(693)	293	(400)
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement proposé avec SABMiller	-	-	-	-	-	(4 185)	-	-	-	(4 185)	-	(4 185)
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	(59)	-	-	-	(59)	(121)	(180)
Ecart actuariels	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
<b>Résultat global total</b>	-	-	-	-	<b>(693)</b>	<b>(4 244)</b>	<b>1</b>	-	<b>285</b>	<b>(4 651)</b>	<b>716</b>	<b>(3 935)</b>
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(51)	(3 596)	(3 647)	(489)	(4 136)
Actions propres	-	-	27	-	-	-	-	-	-	27	-	27
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	75	-	-	-	-	-	75	(1)	74
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	(51)	(51)	39	(12)
<b>Au 30 juin 2016</b>	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(1 599)</b>	<b>1 339</b>	<b>(12 186)</b>	<b>(5 461)</b>	<b>(1 399)</b>	<b>1 253</b>	<b>32 587</b>	<b>33 890</b>	<b>3 847</b>	<b>37 737</b>

Les notes annexes jointes font partie intégrante des états consolidés intermédiaires résumés non-audités.

## 4.5. Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé non-audité

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin				
Millions d'USD		Annexes	2016	2015 <sup>1</sup>
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>				
			829	5 361
			1 559	1 527
			46	42
			121	173
		8	4 113	128
			(21)	(1)
			(4)	(146)
		16	110	106
		9	835	1 125
			(192)	(117)
			(3)	(8)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et utilisations des provisions</b>			<b>7 393</b>	<b>8 190</b>
			(359)	(273)
			(330)	(322)
		17	(984)	(370)
			(265)	(194)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			<b>5 455</b>	<b>7 031</b>
			(1 078)	(1 060)
			244	156
			6	19
			(2 174)	(1 432)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			<b>2 453</b>	<b>4 714</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
			109	66
		6	20	1
		6	(1 055)	(221)
		10/12	(1 528)	(1 675)
			58	228
		13	(55 905)	(71)
			-	(45)
			2	(46)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			<b>(58 299)</b>	<b>(1 763)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
		14	(10)	(181)
		14	-	3
			65 257	9 645
			(6 456)	(8 138)
			85	(196)
			-	(1 000)
			(3 929)	(4 556)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			<b>54 947</b>	<b>(4 423)</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>			<b>(899)</b>	<b>(1 472)</b>
			6 910	8 316
			(16)	(453)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, à la fin de l'exercice</b>			<b>5 995</b>	<b>6 391</b>

Les notes annexes jointes font partie intégrante des états consolidés intermédiaires résumés non-audités.

<sup>1</sup> Reclassé pour correspondre à la présentation de 2016.

## 4.6. Notes annexes aux comptes annuels consolidés intermédiaires résumés non audités

Présentation de l'entreprise .....	1
Déclaration de conformité.....	2
Résumé des principes comptables significatifs .....	3
Utilisation d'estimations et de jugements.....	4
Information sectorielle .....	5
Acquisitions et cessions de filiales.....	6
Éléments non-récurrents .....	7
Charges et produits financiers.....	8
Impôts sur le résultat.....	9
Immobilisations corporelles.....	10
Goodwill .....	11
Immobilisations incorporelles .....	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements en obligations à court terme .....	13
Variation des capitaux propres et résultat par action .....	14
Emprunts portant intérêts.....	15
Paiements fondés sur des actions .....	16
Dettes commerciales et autres dettes.....	17
Risques provenant d'instruments financiers .....	18
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie.....	19
Passifs éventuels .....	20
Parties liées .....	21
Événements survenant après la date de clôture.....	22

## 1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ABI) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANB) et une cotation d'ADR (American Depositary Receipts) à la Bourse de New York (NYSE : BUD). La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'un des cinq plus grands groupes de produits de consommation au monde. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années et notre portefeuille de plus de 200 marques de bière continue de tisser des liens forts avec les consommateurs. Notre portefeuille comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques internationales Beck's®, Leffe® et Hoegaarden® ; et les championnes locales Bud Light®, Skol®, Brahma®, Antarctica®, Quilmes®, Victoria®, Modelo Especial®, Michelob Ultra®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaia Korona®, Chernigivske®, Cass® et Jupiler®. Le dévouement d'Anheuser-Busch InBev à la qualité trouve ses origines dans une tradition brassicole qui date de plus de 600 ans, du temps de la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, dont les origines remontent à 1852, à St. Louis aux Etats-Unis. Géographiquement diversifié avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de quelque 150 000 collaborateurs basés dans 26 pays du monde entier. En 2015, AB InBev a réalisé des produits de 43,6 milliards d'USD. La société aspire à être *La Meilleure Entreprise Brassicole qui Réunit les Gens pour un Monde Meilleur*.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités de l'entreprise pour la période de six mois se clôturant le 30 juin 2016 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé "AB InBev" ou "l'entreprise") et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des coentreprises et des activités conjointes. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2016 et pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015 ne sont pas audités ; cependant, selon l'entreprise, les états intermédiaires incluent les ajustements normalement récurrents, nécessaires pour obtenir des états représentatifs pour la période intermédiaire.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités ont été approuvés pour la publication par le conseil d'administration du 28 juillet 2016.

## 2. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec la Norme Internationale d'Information Financière (IFRS) IAS 34 *Information Financière Intermédiaire* publiée par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2016 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

## 3. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués sont similaires à ceux utilisés pour les états financiers annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous.

### (A) RESUME DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

### (B) MONNAIES ETRANGERES

#### MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION

Sauf indication contraire, toute information incluse dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités a été exprimée en USD, qui est la monnaie de présentation d'AB InBev. Depuis 2009, suite au rapprochement avec Anheuser-Bush, l'entreprise a changé la monnaie de présentation des états financiers consolidés qui était l'euro pour l'USD afin d'assurer un meilleur alignement de la monnaie de présentation à la principale monnaie opérationnelle et à la performance financière sous-jacente d'AB InBev. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

#### TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

#### CONVERSION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DES ACTIVITES A L'ETRANGER

Les actifs et les passifs liés à des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyper inflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par

la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

Dans les pays ayant une économie hyper-inflationniste, la revalorisation en monnaie locale des actifs et passifs non-monétaires, des rubriques du compte de résultats ainsi que des rubriques des capitaux propres est faite en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. AB InBev n'a pas opéré dans des pays présentant une économie hyper-inflationniste en 2015 et pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016.

#### TAUX DE CHANGE

Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

1 USD est égal à:	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	30 juin 2016	31 décembre 2015	30 juin 2016	30 juin 2015
Peso argentin .....	14,920060	13,004955	14,127933	8,742260
Réal brésilien .....	3,209806	3,904803	3,750743	2,971548
Dollar canadien .....	1,295622	1,388446	1,319418	1,233027
Yuan chinois.....	6,643401	6,485535	6,520308	6,217463
Euro.....	0,900739	0,918527	0,897703	0,891833
Won sud-coréen.....	1 151,84	1 176,09	1 179,64	1 096,97
Peso mexicain .....	18,911169	17,206357	17,780874	15,065764
Livre sterling .....	0,744461	0,674152	0,693730	0,656221
Rouble russe .....	64,255885	72,881615	69,686616	56,645896
Hryvnia ukrainien .....	24,854143	24,000600	25,548652	21,447057

### (C) IFRS EMIS RECENTMENT

#### IFRS AVEC APPLICATION EFFECTIVE POUR LES PERIODES ANNUELLES DEBUTANT APRES LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 :

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été listées ci-après. Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Les normes comptables, amendements et interprétations suivantes ont été publiées récemment, mais ne sont pas encore d'application :

**IFRS 9 Instruments financiers** (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais pas encore adoptée par l'Union européenne) est la norme comptable publiée dans le cadre d'un large projet visant à remplacer IAS 39. IFRS 9 introduit une approche logique pour classer les actifs financiers basée sur les caractéristiques de flux de trésorerie et le *business model* suivant lequel l'actif est détenu; elle définit un nouveau modèle de perte de valeur basé sur les pertes attendues, exigeant une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. La norme introduit une révision du modèle de comptabilité de couverture, avec des annexes plus détaillées relatives à la gestion du risque. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, alignant le traitement comptable avec les activités de gestion des risques. IFRS 9 supprime également la volatilité dans le compte de résultats qui était causé par des changements dans le risque de crédit des passifs désignés à la juste valeur.

**IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients** (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais pas encore adoptée par l'Union européenne). Le principe de base de la nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. La nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.

**IFRS 16 Contrats de location** (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais pas encore adoptée par l'Union européenne) remplace les règles comptables existantes des contrats de location, et représente un changement important dans la comptabilisation et la présentation des contrats de location qui étaient précédemment classés comme contrat de location simple, avec plus d'actifs et de passifs à présenter au bilan, et une façon différente de comptabiliser les coûts de contrats de location.

**Autres normes, interprétations et amendements aux normes :** un certain nombre d'amendements aux normes, effectifs pour les exercices commençant après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, n'ont pas été repris ci-dessus en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif sur les états financiers consolidés d'AB InBev.

L'impact de l'application de ces normes et amendements est en cours d'évaluation.

## 4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont enregistrées dans la période où les estimations sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacune de ces méthodes comptables significatives reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les méthodes comptables suivant reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats: regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages au personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs des immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans, ou lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options, et fait des hypothèses se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes de régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour les employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

L'entreprise est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôt sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la date de clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, de par leur nature, pourraient prendre un certain temps avant d'être conclues. Une hypothèse de résolution favorable de ces affaires est prise en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, l'impact est enregistré dans les actifs et passifs d'impôts courants et différés au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours de l'année suivante sont présentés plus en détail dans les notes annexes ci-après.

Dans la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités, les décisions importantes prises par le management pour appliquer les méthodes comptables de l'entreprise et les principales sources d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à celles qui s'appliquaient pour les états financiers consolidés de la période se terminant le 31 décembre 2015.

## 5. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur sept zones distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, le management d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl) et pour la marge EBITDA normalisée (en %). L'information est présentée pour la période de six mois se terminant le 30 juin, à l'exception des chiffres comparatifs des actifs sectoriels (non-courants) qui sont présentés au 31 décembre 2015.

	Amérique du Nord		Mexique		Amérique latine Nord		Amérique latine Sud		Europe		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
<b>Volume</b> .....	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>56</b>	<b>59</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>220</b>	<b>224</b>
<b>Produits</b> .....	<b>7 795</b>	<b>7 719</b>	<b>1 847</b>	<b>1 948</b>	<b>3 709</b>	<b>4 484</b>	<b>1 276</b>	<b>1 614</b>	<b>1 896</b>	<b>1 922</b>	<b>2 784</b>	<b>2 822</b>	<b>900</b>	<b>997</b>	<b>20 206</b>	<b>21 505</b>
<b>EBITDA Normalisé</b> .....	<b>3 116</b>	<b>3 038</b>	<b>871</b>	<b>986</b>	<b>1 735</b>	<b>2 170</b>	<b>580</b>	<b>681</b>	<b>465</b>	<b>499</b>	<b>825</b>	<b>762</b>	<b>(118)</b>	<b>(15)</b>	<b>7 474</b>	<b>8 123</b>
Marge EBITDA (normalisé) en % .....	40,0 %	39,4 %	47,2 %	50,6 %	46,7 %	48,4 %	45,3 %	42,2 %	24,5 %	26,0 %	29,6 %	27,0 %	-	-	37,0 %	37,8 %
Amortissements et pertes de valeur .....	(393)	(368)	(159)	(173)	(344)	(360)	(94)	(94)	(165)	(164)	(312)	(296)	(92)	(72)	(1 559)	(1 527)
<b>Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)</b> .....	<b>2 723</b>	<b>2 670</b>	<b>712</b>	<b>813</b>	<b>1 391</b>	<b>1 811</b>	<b>486</b>	<b>587</b>	<b>300</b>	<b>335</b>	<b>512</b>	<b>465</b>	<b>(209)</b>	<b>(86)</b>	<b>5 915</b>	<b>6 595</b>
Eléments non-récurrents (voir note 7) .....	(11)	138	(4)	(21)	(3)	(77)	(3)	(5)	(18)	(8)	(24)	(8)	(77)	(7)	(139)	11
<b>Bénéfice d'exploitation (EBIT)</b> .....	<b>2 712</b>	<b>2 808</b>	<b>708</b>	<b>792</b>	<b>1 388</b>	<b>1 734</b>	<b>483</b>	<b>582</b>	<b>282</b>	<b>327</b>	<b>488</b>	<b>457</b>	<b>(286)</b>	<b>(93)</b>	<b>5 775</b>	<b>6 606</b>
Charges financières nettes .....															(4 113)	(128)
Part du résultat des entreprises associées et des coentreprises .....															3	8
Charges d'impôt sur le résultat .....															(835)	(1 125)
<b>Bénéfice</b> .....															<b>829</b>	<b>5 361</b>
Actifs sectoriels (non-courants).....	62 382	61 870	19 597	21 615	13 177	11 357	2 431	2 435	4 497	4 316	12 610	12 761	2 003	1 987	116 696	116 341
Dépenses brutes d'investissement .....	366	302	190	99	302	489	158	161	171	164	247	382	58	81	1 492	1 677

## 6. ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions et des cessions sur l'état de la situation financière et des flux de trésorerie d'AB InBev au 30 juin 2016 et 2015 :

Millions d'USD	Acquisitions 2016	Acquisitions 2015	Cessions 2016	Cessions 2015
<b>Actifs non-courants</b>				
Immobilisations corporelles .....	169	15	(13)	(20)
Immobilisations corporelles .....	545	29	(6)	-
Participations dans les entreprises associées .....	62	-	-	-
Avantages au personnel .....	3	-	-	-
Actifs d'impôts différés .....	1	-	-	-
<b>Actifs courants</b>				
Stocks .....	22	5	(1)	-
Créances commerciales et autres créances .....	21	5	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	19	-	-	-
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	(15)	-	-	-
<b>Dettes non-courantes</b>				
Emprunts portant intérêts .....	(9)	(1)	-	-
Dettes commerciales et autres dettes .....	(46)	-	-	-
Avantage au personnel .....	(1)	-	-	-
Provisions .....	-	-	-	(2)
<b>Dettes courantes</b>				
Emprunts portant intérêts .....	(3)	(2)	-	-
Dettes commerciales et autres dettes .....	(35)	4	-	-
<b>Actifs et passifs nets identifiables .....</b>	<b>733</b>	<b>55</b>	<b>(20)</b>	<b>(22)</b>
Goodwill sur les acquisitions .....	313	63	6	-
Perte/gain sur cessions .....	-	-	(1)	(8)
Paiements antérieurs .....	(143)	-	-	-
Contreparties à payer .....	(91)	-	(5)	-
Trésorerie nette sortie/(entrée) relative à des acquisitions d'exercices précédents .....	31	103	-	-
<b>Contreparties payées (reçues) en trésorerie .....</b>	<b>843</b>	<b>221</b>	<b>(20)</b>	<b>(30)</b>
Trésorerie (acquise)/ cédée .....	(18)	-	-	-
<b>Flux nets de trésorerie sortants/(entrants) .....</b>	<b>825</b>	<b>221</b>	<b>(20)</b>	<b>(30)</b>

## ACQUISITIONS ET CESSIONS

Au cours des six premiers mois de 2016, AB InBev a finalisé l'acquisition des droits canadiens d'une gamme de bières essentiellement à base de spiritueux et de cidres du groupe Mark Anthony. Dans une opération séparée, le groupe Mark Anthony a convenu de vendre certaines marques commerciales déposées non américaines et non canadiennes, ainsi que d'autres droits de propriété intellectuelle à l'une des filiales d'AB InBev. Le prix d'achat total de ces acquisitions était d'environ 413m d'USD. Le groupe Mark Anthony conserve la pleine propriété de ses activités américaines, ainsi que les activités canadiennes d'importation et de distribution de vin, de spiritueux et de bière.

Au cours des six premiers mois de 2015, AB InBev a acheté 103m d'USD d'actions de Grupo Modelo via un trust créé le 4 juin 2013 qui est chargé de racheter les actions restantes détenues par les actionnaires de Grupo Modelo pendant une période de 25 mois.

Au cours des six premiers mois de 2015 et 2016, l'entreprise a entrepris une série d'acquisitions et de cessions n'ayant pas d'impact significatif sur le compte de résultat consolidé intermédiaire résumé de la société.

## 7. ELEMENTS NON-RECURRENENTS

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non-récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, par conséquent, les a exclus de la mesure de la performance du secteur auquel ils appartiennent tel que mentionné à la note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non-récurrents inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015
Charges de restructuration .....	(62)	(55)
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises .....	(79)	(4)
Cession d'activités et vente d'actifs .....	2	147
Règlements judiciaires .....	-	(77)
<b>Impact sur le résultat d'exploitation .....</b>	<b>(139)</b>	<b>11</b>
Produits financiers/(Charges financières) nets non-récurrents .....	(2 168)	335
Charges d'impôts non-récurrentes .....	18	(45)
Part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents.....	2	31
<b>Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev.....</b>	<b>(2 287)</b>	<b>332</b>

Les charges non-récurrentes de restructuration pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 s'élèvent à (62)m d'USD. Ces charges sont principalement relatives aux adaptations organisationnelles opérées en Asie Pacifique, en Europe et en Amérique du Nord. Ces changements visent à éliminer les chevauchements ou doubles emplois dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles font suite à une série de décisions visant à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises s'élèvent à (79)m d'USD au 30 juin 2016, principalement liés aux frais engendrés par le rapprochement proposé avec SABMiller.

Les charges non-récurrentes de restructuration pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2015 s'élevaient à (55)m d'USD. Ces charges sont principalement liées à l'intégration de Grupo Modelo et aux adaptations organisationnelles opérées en Europe et en Amérique du Nord.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs représentaient, au 30 juin 2015, un gain net de 147m d'USD, principalement attribuable au dédommagement pour fin de contrats avec Crown imports pour la distribution des produits de Grupo Modelo via les distributeurs exclusifs du groupe aux Etats-Unis, et avec Monster pour la distribution de ses marques aux Etats-Unis.

L'entreprise a également encouru des produits financiers non-récurrents pour (2 168)m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 contre 335m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2015 – voir note 8 *Charges et produits financiers*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les éléments non-récurrents au 30 juin 2016 ont eu pour effet de diminuer les impôts sur le résultat de 18m d'USD (30 juin 2015 : 45m d'USD d'augmentation des impôts sur le résultat).

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents s'élève à 2m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 (30 juin 2015: 31m d'USD).

## 8. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

### CHARGES FINANCIERES

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015
Charges d'intérêt.....	(1 812)	(947)
Activation des coûts d'emprunts .....	9	12
Intérêts nets sur la dette nette pour prestations définies .....	(59)	(60)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures .....	(263)	(149)
Pertes de change nettes (net des impacts des instruments dérivés de change).....	(119)	-
Imposition des transactions financières .....	(24)	(25)
Autres charges financières, y compris les frais bancaires .....	(43)	(66)
	<b>(2 311)</b>	<b>(1 235)</b>
Charges financières non-récurrentes .....	(2 607)	-
	<b>(4 918)</b>	<b>(1 235)</b>

Les charges financières, hors éléments non-récurrents, ont augmenté de 1 076m USD par rapport à l'exercice précédent suite à l'augmentation des charges d'intérêts, résultant principalement de l'émission d'obligations en janvier et en mars 2016 liées au préfinancement du rapprochement proposé avec SABMiller, mais aussi aux pertes nettes de change et à l'accroissement plus élevé de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures.

Les coûts d'emprunts capitalisés sont relatifs aux charges d'intérêts directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs éligibles principalement au Brésil et en Chine. Les intérêts sont capitalisés à un taux d'emprunt compris entre 4% et 8%.

Etant donné l'annonce du rapprochement proposé avec SABMiller, AB InBev a comptabilisé des charges non-récurrentes de 2 607m d'USD composées de :

- 2 365m d'USD résultant de l'ajustement à la valeur de marché des contrats dérivés à terme de change portant sur 46 milliards de livres sterling du prix d'achat, pour lesquels une partie des couvertures ne pouvaient satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture – voir également Note 18 *Risques provenant d'instruments financiers* ; et
- 242m d'USD liés aux charges de désactualisation additionnelles relatives au *Senior Facilities Agreement* de 2015, ainsi qu'aux frais d'engagement et d'autres frais. Ces charges de désactualisation additionnelles sont relatives à l'annulation

de 42,5 et 12,5 milliards d'USD dans le cadre du *Senior Facilities Agreement* en janvier et avril 2016, respectivement. Des frais d'engagement s'accumulent et sont payables périodiquement sur base des fonds disponibles mais non utilisés de ces lignes de crédit – voir également Note 15 *Emprunts portant intérêts*.

Les charges d'intérêts sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêts d'AB InBev – voir également Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers* des états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

## PRODUITS FINANCIERS

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015
Produits d'intérêts.....	256	175
Gains de change nets (nets des impacts des instruments dérivés de change) .....	-	184
Gains nets sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de couverture ...	90	407
Autres produits financiers .....	20	6
	<b>366</b>	<b>772</b>
Produit financier non-récurrent.....	439	335
	<b>805</b>	<b>1 107</b>

Les produits financiers, autres que non-récurrents, ont diminué essentiellement en raison de gains inférieurs de juste valeur sur certains dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions, gains nets qui s'élèvent à 306m d'USD au cours des six premiers mois de 2016 (30 juin 2015 : 618m d'USD de produit). Les produits d'intérêt pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 sont favorablement impactés par les produits des liquidités excédentaires suite à l'émission d'obligations durant le premier trimestre de 2016, qui ont été principalement investies dans des bons du Trésor américain, en attendant la clôture de l'acquisition de SABMiller.

Le produit financier net non récurrent pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 inclue :

- 146m d'USD d'ajustement à la valeur de marché des instruments financiers dérivés conclus pour couvrir l'instrument d'actions différées émis dans la transaction liée au regroupement avec Grupo Modelo (30 juin 2015 : 335m d'USD de produit). Au 30 juin 2016, 100% de l'instrument d'actions différées a été couvert à un prix moyen d'environ 68 euros par action. Voir également note 14 *Variation des capitaux propres et résultat par action* ;
- 166m d'USD d'ajustement positif à la valeur de marché lié aux instruments dérivés conclus afin de convertir l'obligation de 13,25 milliards d'euros émise le 29 mars 2016 en USD. Voir également note 15 *Emprunts portant intérêts* ;
- 127m d'USD de produit financier non-récurrent lié aux ajustements à la valeur de marché des instruments dérivés conclus afin de couvrir les actions à émettre en rapport avec le rapprochement proposé avec SABMiller. Voir également Note 18 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

## 9. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat s'analysent comme suit :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015
<b>Charges d'impôts courants</b>		
Exercice en cours .....	(950)	(1 636)
(Charges)/produits d'impôts différés .....	115	511
<b>Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats.....</b>	<b>(835)</b>	<b>(1 125)</b>

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux moyen d'imposition nominal peut être résumé de la manière suivante :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015
Bénéfice avant impôts .....	1 664	6 486
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises.....	3	8
<b>Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises .....</b>	<b>1 661</b>	<b>6 478</b>
<b>Ajustements de la base taxable</b>		
Revenus de sources étrangères .....	(428)	(475)
Incentifs gouvernementaux .....	(362)	(386)
Dividendes taxables intra-groupe .....	459	61
Charges non déductibles fiscalement.....	2 544	601
Autres revenus non imposables .....	(137)	(243)
	<b>3 737</b>	<b>6 036</b>
<b>Taux moyen d'imposition nominal .....</b>	<b>30,4 %</b>	<b>30,5 %</b>
Impôts au taux moyen d'imposition nominal .....	(1 136)	(1 838)
<b>Ajustements des charges d'impôts</b>		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment .....	10	12
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales des années précédentes.....	11	19
Réduction de valeur d'actifs d'impôt différé sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé .....	(244)	(196)
(Compléments)/ reprises de provisions des exercices précédents .....	(35)	47
Déductions des intérêts sur les capitaux propres .....	351	417
Déductions du goodwill .....	30	35
Autres déductions fiscales.....	301	593
Changement des taux d'imposition .....	-	18
Précomptes.....	(139)	(189)
Autres ajustements d'impôts.....	16	(43)
	<b>(835)</b>	<b>(1 125)</b>
<b>Taux d'imposition effectif .....</b>	<b>50,2 %</b>	<b>17,4 %</b>

La charge totale d'impôts sur le résultat pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 s'élève à 835m d'USD comparée à 1 125m d'USD pour la même période de 2015. Le taux d'imposition effectif a augmenté de 17,4% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2015 à 50,2 % pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016. Cette augmentation du taux d'imposition effectif est due principalement aux pertes de juste valeur non déductibles sur la couverture du prix d'acquisition du rapprochement proposé avec SABMiller qui ne pouvait satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture. Voir Note 18 *Risques provenant d'instruments financiers* et Note 7 *Eléments non récurrents* pour les détails sur les produits dérivés susmentionnés.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir, à l'exception de la déductibilité fiscale du goodwill au Brésil qui viendra à expiration en 2017. L'entreprise ne bénéficie pas significativement de taux d'imposition faible dans une juridiction particulière.

Le taux d'imposition effectif normalisé pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 est de 21,5 % (contre 17,6 % pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2015). Le taux d'imposition effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les normes IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'imposition effectif. La méthode de détermination du taux d'imposition effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'imposition effectif normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Millions d'USD	30 juin 2016					31 décembre 2015
	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier et agencements	En construction	Total	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>						
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>	<b>9 239</b>	<b>20 975</b>	<b>3 182</b>	<b>1 933</b>	<b>35 329</b>	<b>37 485</b>
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères.....	227	627	128	9	991	(5 047)
Acquisitions .....	93	504	146	660	1 403	4 276
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises.....	74	78	17	-	169	121
Cessions.....	(65)	(283)	(172)	-	(521)	(1 206)
Cessions via la vente de filiales .....	(12)	(1)	-	-	(13)	(184)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup> .	158	516	148	(880)	(58)	(116)
<b>Solde au terme de l'exercice.....</b>	<b>9 714</b>	<b>22 415</b>	<b>3 449</b>	<b>1 722</b>	<b>37 301</b>	<b>35 329</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>	<b>(2 745)</b>	<b>(11 613)</b>	<b>(2 019)</b>	<b>-</b>	<b>(16 377)</b>	<b>(17 222)</b>
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères.....	(112)	(450)	(101)	-	(664)	2 386
Cessions.....	42	232	134	-	408	1 011
Cessions via la vente de filiales .....	-	-	-	-	-	133
Amortissements .....	(182)	(958)	(209)	-	(1 350)	(2 670)
Pertes de valeur .....	-	(14)	-	-	(15)	(48)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup> .	4	-	2	-	6	33
<b>Solde au terme de l'exercice.....</b>	<b>(2 994)</b>	<b>(12 802)</b>	<b>(2 194)</b>	<b>-</b>	<b>(17 991)</b>	<b>(16 377)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
<b>Au 31 décembre 2015 .....</b>	<b>6 494</b>	<b>9 362</b>	<b>1 163</b>	<b>1 933</b>	<b>18 952</b>	<b>18 952</b>
<b>Au 30 juin 2016 .....</b>	<b>6 720</b>	<b>9 613</b>	<b>1 255</b>	<b>1 722</b>	<b>19 309</b>	<b>-</b>

La valeur comptable des immobilisations corporelles nanties s'élève à 22m d'USD.

Les engagements contractuels relatif à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 954m d'USD au 30 juin 2016, contre 750m d'USD au 31 décembre 2015. L'augmentation résulte de projets principalement en Amérique du Nord, en Asie-Pacifique et en Amérique Latine Nord.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev s'élevaient à 1 419m d'USD pour le premier semestre de 2016, contre 1 609m d'USD pour le premier semestre de 2015. Sur le total des dépenses d'investissement de 2016, environ 49 % ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de l'entreprises, tandis que 36 % ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 15 % ont été utilisés pour l'amélioration des capacités administratives et l'acquisition de matériel informatique et de logiciels..

### ACTIFS LIES A DES CONTRATS DE LOCATION

L'entreprise loue des terrains et des constructions ainsi que des équipements dans le cadre de contrats de location-financement. La valeur comptable des terrains et constructions détenus en contrats de location-financement au 30 juin 2016 s'élevait à 139m d'USD (31 décembre 2015 : 141m d'USD).

<sup>1</sup> Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions et à la présentation séparée au bilan d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

## 11. GOODWILL

Millions d'USD	30 juin 2016	31 décembre 2015
<b>Coûts d'acquisition</b>		
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b> .....	<b>65 099</b>	<b>70 765</b>
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères .....	(159)	(5 956)
Achats de participations ne donnant pas le contrôle .....	-	2
Cessions via la vente de filiales .....	(6)	-
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises .....	313	288
<b>Solde au terme de l'exercice</b> .....	<b>65 247</b>	<b>65 099</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>		
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b> .....	<b>(38)</b>	<b>(7)</b>
Dépréciations .....	-	(38)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères et autres variations .....	1	7
<b>Solde au terme de l'exercice</b> .....	<b>(37)</b>	<b>(38)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>		
<b>Au 31 décembre 2015</b> .....	<b>65 061</b>	<b>65 061</b>
<b>Au 30 juin 2016</b> .....	<b>65 210</b>	-

Les tests de dépréciation annuels du goodwill d'AB InBev sont effectués au cours du quatrième trimestre de l'année ou chaque fois qu'un événement déclencheur de perte de valeur apparaît.

## 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Millions d'USD	30 juin 2016					31 décembre 2015
	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>						
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b> ...	<b>27 426</b>	<b>2 227</b>	<b>1 399</b>	<b>667</b>	<b>31 719</b>	<b>31 880</b>
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères .....	(309)	38	18	(4)	(257)	(1 267)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises .....	359	171	-	15	545	270
Autres acquisitions et dépenses .....	9	17	29	55	110	1 018
Cessions via la vente de filiales .....	-	-	-	-	-	(20)
Cessions .....	(5)	(9)	(2)	(6)	(20)	(108)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements .....	(26)	(222)	131	(59)	(176)	(54)
<b>Solde au terme de l'exercice</b> .....	<b>27 455</b>	<b>2 222</b>	<b>1 575</b>	<b>668</b>	<b>31 920</b>	<b>31 719</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b> ...	<b>(32)</b>	<b>(954)</b>	<b>(987)</b>	<b>(69)</b>	<b>(2 042)</b>	<b>(1 957)</b>
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères .....	-	(28)	(16)	(2)	(46)	238
Amortissements .....	-	(89)	(98)	(21)	(208)	(368)
Réduction de valeur .....	-	-	-	-	-	(32)
Cessions via la vente de filiales .....	-	-	-	-	-	2
Cessions .....	-	7	2	2	10	77
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif .....	-	-	-	-	-	(2)
<b>Solde au terme de l'exercice</b> .....	<b>(32)</b>	<b>(1 064)</b>	<b>(1 099)</b>	<b>(90)</b>	<b>(2 286)</b>	<b>(2 042)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
<b>Au 31 décembre 2015</b> .....	<b>27 394</b>	<b>1 273</b>	<b>412</b>	<b>598</b>	<b>29 677</b>	<b>29 677</b>
<b>Au 30 juin 2016</b> .....	<b>27 423</b>	<b>1 158</b>	<b>476</b>	<b>577</b>	<b>29 634</b>	-

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Étant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en actifs incorporels commerciaux représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et d'autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent certaines marques et les droits de distribution qu'AB InBev a achetés pour ses propres produits, et sont soumises à des tests de dépréciation lors du quatrième trimestre de l'année ou quand un événement déclencheur de perte de valeur apparaît.

## 13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET PLACEMENTS EN OBLIGATIONS À COURT TERME

### TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Millions d'USD	30 juin 2016	31 décembre 2015
Dépôts en banque à court terme .....	3 193	4 462
Comptes courants bancaires et comptes de caisse .....	2 857	2 461
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie.....</b>	<b>6 050</b>	<b>6 923</b>
<b>Découverts bancaires .....</b>	<b>(55)</b>	<b>(13)</b>
	<b>5 995</b>	<b>6 910</b>

### PLACEMENTS

Millions d'USD	30 juin 2016	31 décembre 2015
<b>Placements courants</b>		
Bons du Trésor américain .....	55 900	-
Titres d'emprunt détenus à des fins de transaction .....	82	55
	<b>55 982</b>	<b>55</b>

Lors du premier trimestre 2016, AB InBev a émis une série d'obligations afin de supporter le rapprochement proposé avec SABMiller. L'excédent de liquidité résultant de ces obligations a été principalement investi dans des Bons du Trésor américain, en attendant la clôture du rapprochement.

Le solde de trésorerie au 30 juin 2016 inclut une encaisse affectée d'un montant de 2m d'USD. Cette encaisse affectée est liée à la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits au titre du regroupement de 2008.

## 14. MODIFICATION DES CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

### SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications au capital souscrit et aux actions propres pendant les six premiers mois de 2016 :

<b>CAPITAL SOUSCRIT</b>	Capital souscrit		
	Millions d'actions	Millions d'USD	
Au terme de l'exercice précédent.....	1 608	1 736	
Variations au cours de l'exercice.....	-	-	
	<b>1 608</b>	<b>1 736</b>	
<b>ACTIONS PROPRES</b>	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres
	Millions d'actions	Millions d'USD	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent.....	1,9	(202)	(1 424)
Variations au cours de l'exercice.....	(1,4)	153	(126)
	<b>0,5</b>	<b>(49)</b>	<b>(1 550)</b>

Au 30 juin 2016, la totalité du capital émis, équivalent à 1 736m d'USD, se compose de 1 608 242 156 actions sans désignation de valeur nominale, dont 462 691 365 actions nominatives et 1 145 550 791 actions dématérialisées.

Le total du capital autorisé non émis s'élève à 41m d'USD (37m d'euros).

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, leurs droits de vote sont suspendus.

La structure de l'actionnariat établie à partir des déclarations faites à la société conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées est présentée dans la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

### MODIFICATION DES DROITS DE DETENTION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 10, l'acquisition d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Au cours des six premiers mois de 2016, AB InBev a acheté des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales pour un total de 10m d'USD. Ces filiales étant préalablement déjà entièrement consolidées, l'achat des titres n'a pas eu d'impact sur le

bénéfice d'AB InBev, mais a réduit la part des participations ne donnant pas le contrôle et a donc affecté le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

## DIVIDENDES

Le 29 octobre 2015, un acompte sur dividende de 1,60 euro par action, soit approximativement 2 570m d'euros, a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été payé le 16 novembre 2015. Le 27 avril 2016, en plus de l'acompte sur dividende versé le 16 novembre 2015, un dividende de 2,00 euro par action, soit environ 3 206m d'euros, a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le montant total du dividende payé relatif à l'exercice 2015 s'élève donc à 3,60 euros par action, soit environ 5 776m d'euros. Ce dividende a été payé le 3 mai 2016.

Le 30 octobre 2014, un acompte sur dividende de 1,00 euro par action, soit approximativement 1 636m d'euros, a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été payé le 14 novembre 2014. Le 29 Avril 2015, un dividende de 2,00 euro par action, soit approximativement 3 276m d'euros, a été approuvé par lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le montant total du dividende payé relatif à l'exercice 2014 s'élève donc à 3,00 euros par action, soit environ 4 912m d'euros. Ce dividende a été payé le 6 mai 2015.

## TRANSFERTS DES FILIALES

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et les restrictions des échanges de contrôle dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue à la source. Cette retenue à la source, lorsqu'elle existe, ne dépasse généralement pas 15 %.

## INSTRUMENT D' ACTIONS DIFFERÉES

Dans une opération liée au rapprochement avec Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, sur remise de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir 23 076 923 d'actions d'AB InBev qui leur seront livrées dans les 5 ans pour un montant d'environ 1,5 milliard d'USD. Le montant a été payé le 5 juin 2013. En attendant la livraison des actions AB InBev, l'entreprise paiera un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées soient dédommagés des dividendes après impôts qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession au moment de l'enregistrement du dividende.

L'instrument d'actions différées est classé comme un instrument de capitaux propres, conformément à la norme IAS 32, étant donné que le nombre d'actions et la contrepartie reçue sont fixés. Le coupon compensant l'équivalent du dividende est comptabilisé en fonds propres. Le 3 mai 2016, l'entreprise a payé un coupon de 2,00 euro par action, soit approximativement 51m d'USD. Le 6 mai 2015, l'entreprise a payé un coupon de 2,00 euro par action, soit approximativement 62m d'USD.

## PROGRAMME D'EMPRUNT D' ACTIONS

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 15 millions de ses propres actions ordinaires. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende.

Au 30 juin 2016, 12 millions de titres empruntés ont été utilisés pour remplir les engagements des plans d'option sur actions.

## BENEFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev de 285m d'USD (30 juin 2015: 4 610m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) en circulation pendant la période, calculé comme suit :

Millions d'actions	2016	2015
Actions ordinaires émises au 1 <sup>er</sup> janvier, moins les actions propres .....	1 606	1 607
Impact des actions émises et programme de rachat d'actions .....	1	(2)
Impact du programme d'emprunt d'actions.....	11	12
Impact des actions non livrées de l'instrument d'actions différées.....	23	23
<b>Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 30 juin .....</b>	<b>1 641</b>	<b>1 640</b>

Le calcul du bénéfice dilué par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev de 285m d'USD (30 juin 2015: 4 610m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) pendant la période, calculée comme suit :

Millions d'actions	2016	2015
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 30 juin .....	1 641	1 640
Impact des options d'achat d'actions, warrants et actions restreintes .....	32	31
<b>Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées au 30 juin .....</b>	<b>1 673</b>	<b>1 671</b>

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-récurrents est basé sur le bénéfice après impôt et hors éléments non-récurrents attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents et du bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 571	4 278
Eléments non-récurrents, après impôts, attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 7)	(119)	(3)
Coût de financement non-récurrent, après impôts, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 7)	(2 168)	335
<b>Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b>	<b>285</b>	<b>4 610</b>

Le tableau ci-dessous reprend le calcul du bénéfice par action (BPA) :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2016	2015
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	285	4 610
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en millions d'actions)	1 641	1 640
<b>Bénéfice de base par action</b>	<b>0,17</b>	<b>2,81</b>
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 571	4 278
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en millions d'actions)	1 641	1 640
<b>BPA hors éléments non-récurrents</b>	<b>1,57</b>	<b>2,61</b>
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	285	4 610
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées et en millions d'actions)	1 673	1 671
<b>Bénéfice dilué par action</b>	<b>0,17</b>	<b>2,76</b>
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	2 571	4 278
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées en millions d'actions)	1 673	1 671
<b>BPA hors éléments non-récurrents, dilué</b>	<b>1,54</b>	<b>2,56</b>

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours de marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. 5m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 30 juin 2016.

## 15. EMPRUNTS PORTANT INTERETS

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la note 18 *Risques provenant d'instruments financiers*.

<b>EMPRUNTS NON-COURANTS</b> Millions d'USD	30 juin 2016	31 décembre 2015
Emprunts bancaires garantis	189	175
Emprunts bancaires non garantis	190	89
Obligations émises non garanties	100 511	43 112
Autres emprunts non garantis	35	43
Dettes de contrats de location-financement	120	122
	<b>101 045</b>	<b>43 541</b>
<b>EMPRUNTS COURANTS</b> Millions d'USD	30 juin 2016	31 décembre 2015
Emprunts bancaires garantis	300	102
Billets de trésorerie	2 109	2 087
Emprunts bancaires non garantis	417	1 380
Obligations émises non garanties	4 747	2 330
Autres emprunts non garantis	10	9
Dettes de contrats de location-financement	3	4
	<b>7 586</b>	<b>5 912</b>

La dette financière courante et non courante d'AB InBev portant intérêts s'élève à 108,6 milliards d'USD au 30 juin 2016, contre 49,5 milliards d'USD au 31 décembre 2015.

Au 30 juin 2016, les billets de trésorerie s'élèvent à 2,1 milliards d'USD et sont relatifs à des programmes en USD et en euros avec une émission totale autorisée de respectivement 3,0 milliards d'USD et 1,0 milliard d'euros.

Durant les six premiers mois de 2016, AB InBev a émis les séries d'obligations suivantes :

Date d'émission	Montant total (en millions)	Devise	Taux d'intérêt	Maturité
25 Janvier 2016	4 000	Dollar américain	1,900%	1 <sup>er</sup> Février 2019
25 Janvier 2016	7 500	Dollar américain	2,650%	1 <sup>er</sup> Février 2021
25 Janvier 2016	6 000	Dollar américain	3,300%	1 <sup>er</sup> Février 2023
25 Janvier 2016	11 000	Dollar américain	3,650%	1 <sup>er</sup> Février 2026
25 Janvier 2016	6 000	Dollar américain	4,700%	1 <sup>er</sup> Février 2036
25 Janvier 2016	11 000	Dollar américain	4,900%	1 <sup>er</sup> Février 2046
25 Janvier 2016	500	Dollar américain	3M LIBOR + 126 bps	1 <sup>er</sup> Février 2021
29 Janvier 2016	1 470	Dollar américain	4,915%	29 Janvier 2046
29 Mars 2016	1 750	Euro	0,625%	17 Mars 2020
29 Mars 2016	2 000	Euro	0,875%	17 Mars 2022
29 Mars 2016	2 500	Euro	1,500%	17 Mars 2025
29 Mars 2016	3 000	Euro	2,000%	17 Mars 2028
29 Mars 2016	2 750	Euro	2,750%	17 Mars 2036
29 Mars 2016	1 250	Euro	3M EURIBOR + 75 bps	17 Mars 2020

La majorité des produits nets de ces émissions sera utilisée pour financer une partie du prix d'acquisition du rapprochement avec SABMiller ainsi que les transactions liées. L'excédent de liquidité résultant de ces obligations a été principalement investi dans des Bons du Trésor américain, en attendant la clôture du rapprochement proposé. Le solde des produits nets sera utilisé à des fins générales de l'entreprise.

Les obligations en USD à taux fixe avec échéance en 2019, les obligations en euro à taux fixe et à taux variable avec échéance en 2020, les obligations en USD à taux fixe et à taux variable avec échéance en 2021, les obligations en euro à taux fixe avec échéance en 2022, les obligations en USD à taux fixe avec échéance en 2023, les obligations en euro à taux fixe avec échéance en 2025 et les obligations en USD à taux fixe avec échéance en 2026 seront soumises à un rachat obligatoire spécial à un prix égal à 101 % du prix initial de ces obligations, majoré des intérêts échus et impayés jusqu'à, mais n'incluant pas, la date de rachat obligatoire spécial, si le rapprochement n'est pas conclu le ou avant le 11 novembre 2016 (cette date pouvant être prolongée par l'émetteur jusqu'au 11 mai 2017) ou si, avant cette date, AB InBev annonce le retrait ou la caducité du rapprochement et qu'elle ne poursuit plus le rapprochement.

En lien avec le rapprochement proposé avec SABMiller, AB InBev a conclu un accord de ligne de crédit *Committed Senior Acquisition Facilities* de 75,0 milliards d'USD le 28 octobre 2015 pour financer la contrepartie en espèces de la transaction. Le nouveau financement se compose de 10,0 milliards d'USD de *Disposal Bridge Facility*, de 15,0 milliards d'USD de *Cash/DCM Bridge Facility A*, de 15,0 milliards d'USD de *Cash/DCM Bridge Facility B*, de 25,0 milliards d'USD de *Term Facility A*, et de 10,0 milliards d'USD *Term Facility B* (« *Senior Facilities Agreement 2015* »).

Le 27 janvier 2016, AB InBev a annoncé avoir annulé 42,5 milliards d'USD des 75,0 milliards d'USD de la ligne de crédit *Committed Senior Acquisition Facilities*. Suite à l'encaissement des produits nets de l'émission de 46 milliards d'USD en janvier, l'entreprise était tenue d'annuler les financements des *Bridge to Cash/DCM Facilities A & B* d'un montant total de 30 milliards d'USD. De plus, l'entreprise a choisi de procéder à une annulation volontaire de 12,5 milliards d'USD du financement en vertu du *Term Facility A*, comme le permettent les conditions des *Committed Senior Acquisition Facilities*. Le 4 avril 2016, AB InBev a décidé de procéder à une annulation volontaire supplémentaire des 12,5 milliards d'USD restant du *Term Facility A*.

Un résumé des lignes de crédit et des annulations est présenté ci-dessous :

□ Transaction	Durée	Marge (bps)	Montant initial (Millions d'USD)	Annulation en janvier 2016 (Millions d'USD)	Annulation en avril 2016 (Millions d'USD)	Montant actuel (Millions d'USD)
Term Facility A	3 ans	LIBOR + 110	25 000	(12 500)	(12 500)	-
Term Facility B	5 ans	LIBOR + 125	10 000	-	-	10 000
Disposal Bridge Facility	1 an	LIBOR + 100	10 000	-	-	10 000
Bridge to Cash / DCM Facility A	1 an	LIBOR + 100	15 000	(15 000)	-	-
Bridge to Cash / DCM Facility B	2 ans	LIBOR + 100	15 000	(15 000)	-	-
			<b>75 000</b>	<b>(42 500)</b>	<b>(12 500)</b>	<b>20 000</b>

Il est prévu que le produit net de la vente annoncée de la participation de SABMiller dans MillerCoors et la marque Miller dans le monde, des intérêts de SABMiller dans China Resources Snow Breweries, ainsi qu'une partie des activités de SABMiller en Europe, sera utilisé pour rembourser et annuler le *Disposal Bridge Facility* en temps utile.

Les lignes de crédit portent intérêts calculés sur base du taux LIBOR pour une période équivalente à la période portant intérêt augmenté d'une marge applicable. Les marges sur chaque ligne de crédit seront déterminées sur base des notes attribuées par les agences de notations à la dette long-terme d'AB InBev. Pour le *Disposal Bridge Facility*, la marge se situe entre 0,85 % et 1,30 % par année. Pour le *Term Facility B*, la marge se situe entre 1,00 % et 1,45 % par année.

Tous les produits du prélèvement en vertu de l'accord de ligne de crédit *Senior Facilities Agreement 2015* doivent être affectés, directement ou indirectement, à l'acquisition de SABMiller, au refinancement de l'endettement existant de SABMiller ou à tous autres coûts y afférents. Au 30 juin 2016, toutes les lignes de crédit restent non-utilisées. Chaque ligne de crédit est disponible au prélèvement jusqu'au 28 octobre 2016, sujet à une extension jusqu'au 28 avril 2017, au choix d'AB InBev. La teneur maximum pour le *Term Facility B* est déterminée par référence à la date du *Senior Facilities Agreement 2015* et ne sera pas concernée par une extension de la période de disponibilité. Les commissions usuelles d'engagement sont payables sur tous fonds inutilisés mais disponibles en vertu du *Senior Facilities Agreement 2015*. Ces frais sont comptabilisés comme coûts financiers non-récurrents.

AB InBev est en conformité avec toutes les clauses restrictives en matière de dette au 30 juin 2016. La ligne de crédit Senior 2010 et le *Senior Facilities Agreement 2015* ne comprennent pas de clauses financières restrictives.

**TABLEAU DES ÉCHÉANCES ET DES REMBOURSEMENTS DES DETTES AU 30 JUIN 2016**

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis .....	489	300	82	25	22	60
Billets de trésorerie .....	2 109	2 109	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis .....	607	417	141	49	-	-
Obligations émises non garanties .....	105 258	4 747	5 863	8 966	18 570	67 112
Autres emprunts non garantis .....	45	10	11	6	4	14
Dettes de contrats de location-financement .....	123	3	6	5	14	95
	<b>108 631</b>	<b>7 586</b>	<b>6 103</b>	<b>9 051</b>	<b>18 610</b>	<b>67 281</b>

**TABLEAU DES ÉCHÉANCES ET DES REMBOURSEMENTS DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis .....	277	102	72	20	28	55
Billets de trésorerie .....	2 087	2 087	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis .....	1 469	1 380	84	-	5	-
Obligations émises non garanties .....	45 442	2 330	6 415	4 613	10 163	21 921
Autres emprunts non garantis .....	52	9	10	8	9	16
Dettes de contrats de location-financement .....	126	4	4	5	15	98
	<b>49 453</b>	<b>5 912</b>	<b>6 585</b>	<b>4 646</b>	<b>10 220</b>	<b>22 090</b>

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentée des découverts bancaires et diminuée des titres d'emprunts et de la trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour mettre en évidence les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. L'entreprise estime que la dette nette est un indicateur significatif pour les investisseurs dans la mesure où elle est l'une des principales mesures utilisées par le management d'AB InBev pour apprécier ses progrès dans la réduction de l'endettement.

La dette nette d'AB InBev a augmenté pour s'élever à 44,9 milliards d'USD au 30 juin 2016, contre 42,2 milliards d'USD au 31 décembre 2015. Outre les résultats d'exploitation nets des investissements, l'endettement net a été principalement impacté par le paiement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (3,9 milliards d'USD), le paiement d'intérêts et d'impôts (3,0 milliards d'USD) et l'impact des variations de taux de change (augmentation de la dette nette de 0,7 milliard d'USD).

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	30 juin 2016	31 décembre 2015
Emprunts non-courants .....	101 045	43 541
Emprunts courants .....	7 586	5 912
	<b>108 631</b>	<b>49 453</b>
Découverts bancaires .....	55	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(6 050)	(6 923)
Prêts portants intérêts consentis (inclus dans les créances commerciales et autres créances) .....	(1 777)	(286)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements) .....	(56 003)	(72)
<b>Dette nette</b> .....	<b>44 856</b>	<b>42 185</b>

## 16. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS<sup>1</sup>

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'Ambev. Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial Hull modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas influencer la juste valeur de l'option.

Les paiements fondés sur des actions se sont traduits par une charge totale de 113m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016, comparé à 108m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2015.

### PROGRAMMES AB INBEV DE PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

#### Plan de compensation basé sur des actions

En 2016, AB InBev a émis 0,7m d'actions restreintes correspondantes en rapport avec le bonus octroyé aux employés et au management de l'entreprise. Ces actions restreintes correspondantes sont valorisées au prix de l'action à la date d'attribution, ce qui représente une juste valeur d'environ 84m d'USD et sont définitivement acquises après cinq ans.

#### Plan Stock-option LTI pour Dirigeants

AB InBev a accordé 0,2m d'options sur actions aux membres du conseil d'administration au cours de 2016, représentant une juste valeur d'environ 5m d'USD.

<sup>1</sup> Les montants ont été convertis en USD au taux de change moyen de la période.

## Autres plans

AB InBev a mis en place trois programmes spécifiques d'incitants à long terme.

Un premier programme permet d'offrir des actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, dont l'attribution est laissée à la discrétion du CEO, par exemple pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les actions restreintes sont acquises après cinq années et en cas de cessation du service avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2016, 0,1m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 0,4m d'USD ont été accordées à un nombre limité d'employés.

Un second programme permet l'offre exceptionnelle d'actions restreintes à certains employés, à la discrétion du Comité de Rémunération d'AB InBev, en tant que prime de rétention à long terme pour les employés clés de l'entreprise. Les employés éligibles au titre de ce programme reçoivent deux séries d'actions restreintes, la première moitié des actions restreintes sera acquise après cinq ans, la seconde moitié après 10 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2016, aucune action restreinte n'a été attribuée en vertu de ce programme.

Un troisième programme permet à certains employés d'acheter des actions de la société à un prix réduit afin de retenir sur le long terme (i) les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de management intermédiaire (« People bet share purchase program ») ou (ii) les nouveaux employés engagés. L'investissement volontaire dans des actions de la société conduit à l'octroi d'un montant équivalent d'options sur actions qui seront acquises après 5 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition finale, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2016, les employés de l'entreprise ont acheté 0,1m d'actions pour l'équivalent de 0,5m d'USD dans le cadre de ce programme.

Afin de rester cohérent au niveau des avantages accordés aux cadres supérieurs et d'encourager la mobilité des cadres supérieurs au niveau international, un programme d'échange d'option a été mis en place par lequel des options dont les droits ne sont pas encore acquis peuvent être échangées contre des actions restreintes qui restent bloquées 5 ans après la fin de la période initiale d'acquisition des droits. En 2015 et en 2016, aucune option dont les droits ne sont pas encore acquis n'a été échangée. Comme alternative à ce programme, le Comité de rémunération a aussi approuvé le déblocage anticipé des conditions d'acquisition de droits pour 0,2m d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis. Les actions résultant de cet exercice anticipé d'options devront être bloquées jusqu'au 31 décembre 2023. Le Comité de rémunération a aussi approuvé le déblocage anticipé des conditions d'acquisition de droits pour 0,1m d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis et pour 0,1m d'actions restreintes. Les actions résultant de cet exercice anticipé d'options ou du déblocage anticipé des conditions d'acquisition des actions restreintes devront être bloquées jusqu'à la fin de la période initiale d'acquisition des droits.

Etant donné que la période d'acquisition des droits de ces options et de ces actions restreintes a changé, une charge accélérée de 0,7m d'USD a été comptabilisée suite à cette modification.

## PROGRAMME AMBEV DE PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au plan de compensation AB InBev basé sur des actions, selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Selon le programme de compensation fondé sur des actions, Ambev a émis, en 2016, 4,9m d'actions restreintes pour une juste valeur estimée de 24,9m d'USD.

## 17. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

### DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES NON-COURANTES

Millions d'USD	30 juin 2016	31 décembre 2015
Taxes indirectes à payer.....	172	186
Dettes commerciales.....	529	484
Considération différée sur les acquisitions.....	559	329
Autres dettes.....	129	242
	<b>1 389</b>	<b>1 241</b>

### DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES

Millions d'USD	30 juin 2016	31 décembre 2015
Dettes commerciales et charges à imputer.....	10 898	11 616
Dettes salariales et sociales.....	756	924
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat.....	1 662	1 610
Intérêts à payer.....	1 603	817
Emballages consignés.....	738	680
Dividendes à payer.....	483	239
Produits à reporter.....	26	49
Considération différée sur les acquisitions.....	1 232	1 474
Autres dettes.....	203	253
	<b>17 601</b>	<b>17 662</b>

La considération différée sur les acquisitions est principalement composée de 1,5 milliard d'USD pour l'option de vente reprise dans l'accord des actionnaires de 2012 entre Ambev et E.León Jimenes S.A. ("ELJ"), et qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de catégorie B de Cerveceria Nacional Dominicana S.A. ("CND"). L'option de vente accordée à ELJ est exerçable depuis 2013. La valorisation de cette option est basée sur l'EBITDA des opérations consolidées en République Dominicaine.

## 18. RISQUES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

AB InBev est exposé de par son activité à une variété de risques financiers: le risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt, le risque sur les matières premières et le risque sur les actions), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'entreprise analyse chacun de ces risques individuellement et de façon interconnectée et définit des stratégies visant à gérer l'impact économique de la performance de l'entreprise en accord avec la politique de gestion des risques financiers.

Certaines de ces stratégies de gestion des risques conduisent à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les principaux instruments dérivés utilisés sont des contrats de taux en devises étrangères, des contrats de change à terme et options négociés sur un marché régulé, des swaps et des contrats à terme de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et de change (CCIRS), des contrats à terme futures de taux d'intérêt négociés sur un marché régulé, des swaps sur matières premières, des contrats à terme négociés sur les marchés de matières premières et des swaps sur actions. La politique d'AB InBev relative à la gestion des risques interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Mis à part les éléments repris dans la note ci-dessous, il n'y a pas eu de changement significatif de la note 27 *Risques découlant d'instruments financiers* des états financiers consolidés du 31 décembre 2015.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la date d'échéance des instruments financiers dérivés existants au 30 juin 2016 par maturité. Les montants présentés dans ce tableau sont les montants notionnels.

Millions d'USD	30 juin 2016					31 décembre 2015				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Monnaies étrangères</b>										
Contrats de change dans le cadre du rapprochement proposé avec SABMiller.....										
	70 297	-	-	-	-	68 860	-	-	-	-
Autres dérivés sur devises .....										
	12 602	42	-	-	-	10 481	-	508	803	-
Contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères .....										
	608	-	-	-	-	1 568	100	-	-	-
<b>Taux d'intérêt</b>										
Swaps de taux d'intérêt.....										
	-	93	1 250	1 784	90	-	77	-	3 000	74
Swaps de taux d'intérêt et de change										
	1 636	780	1 839	-	1 592	-	1 604	777	1 803	1 560
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des taux d'intérêt .....										
	16	-	-	125	-	-	13	-	109	-
Autres dérivés de taux d'intérêt.....										
	-	-	-	-	565	-	-	-	-	565
<b>Matières premières</b>										
Swaps d'aluminium.....										
	1 461	4	-	-	-	1 509	172	-	-	-
Autres dérivés des matières premières										
	1 122	108	-	-	-	1 227	82	-	-	-
<b>Fonds propres</b>										
Instruments de capital .....										
	8 477	1 466	-	-	-	5 985	-	-	-	-

### RISQUE DE CHANGE SUR LE RAPPROCHEMENT PROPOSE AVEC SABMILLER

Suite au rapprochement proposé avec SABMiller, AB InBev a conclu des contrats dérivés de change à terme portant sur 46 milliards de livres sterling du prix d'achat, en vue de se couvrir contre les risques de changement du taux de change du USD pour les versements en espèces du prix d'acquisition en livre sterling. Le montant de 46 milliards de livres sterling a été couvert à un taux moyen de 1,5276 d'USD pour 1 livre sterling. Bien que ces dérivés soient considérés comme couvertures économiques, seulement une partie de ce type de dérivés pouvait remplir les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture selon les normes IFRS, puisque AB InBev SA, la société absorbante, a l'euro comme devise fonctionnelle.

Depuis la mise en place des contrats dérivés en 2015, un ajustement négatif à la valeur de marché de 9,0 milliards d'USD lié à ces couvertures a été comptabilisé en cumul sur 2015 et 2016, dont 5,9 milliards d'USD dans les fonds propres et 3,1 milliards d'USD dans le compte de résultats.

La valeur de marché des instruments financiers qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture sera comptabilisée dans les fonds propres, alors que la valeur de marché des instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions de la comptabilité de couverture sera comptabilisée au compte de résultats jusqu'à la conclusion de l'opération.

Au 30 juin 2016, des instruments financiers pour un montant d'environ 45,0 milliards d'équivalent USD ont rempli les conditions de la comptabilité de couverture et un ajustement négatif à la valeur de marché de 4 186m d'USD a été comptabilisé dans les fonds propres en 2016. Des instruments financiers pour un montant d'environ 25,3 milliards d'USD n'ont pas rempli les conditions de la comptabilité de couverture et un ajustement négatif à la valeur de marché de 2 365m d'USD a été comptabilisé en tant que coût financier non-récurrent au compte de résultats de 2016 – voir Note 8 *Charges et produits financiers*.

### RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev a contracté une série de contrats dérivés pour couvrir le risque émanant des différents programmes de paiements fondés sur des actions. Le but de ces dérivés est principalement de couvrir efficacement le risque d'une hausse du prix des actions d'AB InBev impactant de manière négative les flux de trésorerie futurs au titre des paiements fondés sur des actions. Par ailleurs, AB InBev a conclu une série de contrats dérivés pour couvrir l'instrument d'actions différées lié au rapprochement avec Modelo (voir aussi note 8 *Charges et produits financiers* et note 14 *Variation des capitaux propres et résultat par action*), ainsi que certains

paiements fondés sur des actions liés au rapprochement avec SABMiller. La plupart de ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à l'application de la comptabilité de couverture. Par conséquent, ils n'ont pas été désignés dans une relation de couverture.

Au 30 juin 2016, un risque équivalent à 82,3m d'actions d'AB InBev a été couvert, générant un produit de 579m d'USD comptabilisé au compte de résultats sur la période, dont 306m d'USD liés aux plans de paiements fondés sur des actions de l'entreprise, 146m d'USD et 127m d'USD liés aux opérations avec Modelo et SABMiller respectivement.

Entre 2012 et 2016, AB InBev a réinitialisé avec les contreparties certains contrats dérivés au prix du marché, entraînant ainsi un encaissement de 1,3 milliard d'USD entre 2012 et 2015 et de 1,9 milliard d'USD en 2016, et, par conséquent, une diminution du risque de contrepartie.

## RISQUE DE LIQUIDITE

Le tableau ci-dessous représente les échéances contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les actifs et passifs financiers dérivés :

Millions d'USD	30 juin 2016						
	Valeur comptable <sup>1</sup>	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers non-dérivés</b>							
Emprunts bancaires garantis.....	(489)	(556)	(315)	(92)	(33)	(32)	(84)
Billets de trésorerie.....	(2 109)	(2 110)	(2 110)	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis....	(607)	(760)	(478)	(230)	(52)	-	-
Obligations émises non garanties ...	(105 258)	(156 095)	(6 985)	(9 599)	(12 588)	(24 547)	(102 376)
Autres emprunts non garantis .....	(45)	(136)	(18)	(19)	(14)	(11)	(74)
Dettes de contrats de location-financement.....	(123)	(210)	(13)	(14)	(13)	(32)	(138)
Découverts bancaires .....	(55)	(55)	(55)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes .....	(18 919)	(19 306)	(17 535)	(528)	(181)	(470)	(592)
	<b>(127 605)</b>	<b>(179 228)</b>	<b>(27 509)</b>	<b>(10 482)</b>	<b>(12 881)</b>	<b>(25 092)</b>	<b>(103 264)</b>
<b>Actifs et passifs financiers dérivés</b>							
Dérivés des taux d'intérêt.....	(84)	(83)	23	13	16	9	(144)
Dérivés de change des monnaies étrangères.....	(9 004)	(9 074)	(9 074)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change.	(80)	(81)	34	(55)	(88)	11	17
Dérivés des matières premières .....	11	5	5	-	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres .....	1 029	982	891	91	-	-	-
	<b>(8 128)</b>	<b>(8 251)</b>	<b>(8 121)</b>	<b>49</b>	<b>(72)</b>	<b>20</b>	<b>(127)</b>
Dont: liés directement aux couvertures de flux de trésorerie ....	(6 170)	(6 395)	(6 274)	(88)	4	7	(44)

<sup>1</sup> La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

31 décembre 2015

Millions d'USD	Valeur comptable <sup>1</sup>	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers non-dérivés</b>							
Emprunts bancaires garantis.....	(277)	(340)	(115)	(81)	(27)	(39)	(78)
Billets de trésorerie.....	(2 087)	(2 089)	(2 089)	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis....	(1 469)	(1 740)	(1 446)	(216)	(56)	(22)	-
Obligations émises non garanties ...	(45 442)	(63 694)	(3 434)	(8 036)	(6 209)	(12 546)	(33 469)
Autres emprunts non garantis.....	(52)	(114)	(15)	(16)	(14)	(15)	(54)
Dettes de contrats de location-financement.....	(126)	(218)	(13)	(14)	(14)	(32)	(145)
Découverts bancaires.....	(13)	(13)	(13)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes.....	(18 816)	(19 082)	(17 616)	(454)	(184)	(392)	(436)
	<b>(68 282)</b>	<b>(87 290)</b>	<b>(24 741)</b>	<b>(8 817)</b>	<b>(6 504)</b>	<b>(13 046)</b>	<b>(34 182)</b>
<b>Actifs et passifs financiers dérivés</b>							
Dérivés des taux d'intérêt.....	(99)	(100)	18	(8)	(15)	(13)	(82)
Dérivés de change des monnaies étrangères.....	(3 022)	(3 088)	(3 072)	2	(12)	(6)	-
Swaps de taux d'intérêt et de change.....	167	175	57	182	(73)	(81)	90
Dérivés des matières premières.....	(246)	(247)	(250)	3	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres.....	2 468	2 469	2 469	-	-	-	-
	<b>(732)</b>	<b>(791)</b>	<b>(778)</b>	<b>179</b>	<b>(100)</b>	<b>(100)</b>	<b>8</b>
Dont: liés directement aux couvertures de flux de trésorerie.....	(1 187)	(1 269)	(1 238)	45	(105)	13	16

## JUSTE VALEUR

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan:

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	30 juin 2016	31 décembre 2015	30 juin 2016	31 décembre 2015	30 juin 2016	31 décembre 2015
<b>Monnaies étrangères</b>						
Contrats de change à terme.....	449	574	(9 446)	(3 625)	(8 997)	(3 051)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères.....	19	94	(26)	(65)	(7)	29
<b>Taux d'intérêt</b>						
Swaps de taux d'intérêt.....	64	-	(5)	(19)	59	(19)
Swaps de taux d'intérêt et de change.....	89	307	(169)	(140)	(80)	167
Autres dérivés de taux d'intérêt.....	-	-	(143)	(80)	(143)	(80)
<b>Matières premières</b>						
Swaps d'aluminium.....	37	28	(46)	(211)	(9)	(183)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre.....	28	7	-	(11)	28	(4)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du blé.....	18	62	(9)	(24)	9	38
Autres dérivés des matières premières.....	21	5	(38)	(102)	(17)	(97)
<b>Fonds propres</b>						
Instruments de capital.....	1 032	2 486	(3)	(18)	1 029	2 468
	<b>1 757</b>	<b>3 563</b>	<b>(9 885)</b>	<b>(4 295)</b>	<b>(8 128)</b>	<b>(732)</b>
<b>Dont:</b>						
Non-courants.....	213	295	(338)	(315)	(125)	(20)
Courants.....	1 544	3 268	(9 547)	(3 980)	(8 003)	(712)

Le tableau suivant, requis par la norme IFRS 13 *Evaluation de la juste valeur*, présente un classement des évaluations des instruments financiers après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, selon des niveaux 1 à 3 qui traduisent le degré selon lequel cette juste valeur est observable :

- Niveau 1 : évaluation de la juste valeur à partir des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

- Niveau 2 : évaluation de la juste valeur à partir de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur à partir de techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau significatif de données le plus bas pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

Hiérarchie de juste valeur 30 juin 2016 Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés) .....	55 982	-	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat.....	3	913	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie.....	51	495	-
Dérivés de couverture de juste valeur .....	-	83	-
Dérivés de couverture d'investissements nets .....	-	212	-
	<b>56 036</b>	<b>1 703</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur.....	-	-	1 638
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat.....	1	2 973	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie.....	38	6 678	-
Dérivés de couverture de juste valeur .....	-	169	-
Dérivés de couverture d'investissements nets .....	-	26	-
	<b>39</b>	<b>9 846</b>	<b>1 638</b>

Hiérarchie de juste valeur 31 décembre 2015 Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés) .....	55	-	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat.....	41	2 712	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie.....	47	404	-
Dérivés de couverture de juste valeur .....	-	180	-
Dérivés de couverture d'investissements nets .....	16	163	-
	<b>159</b>	<b>3 459</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur .....	-	-	1 449
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat.....	36	1 819	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie.....	35	1 603	-
Dérivés de couverture de juste valeur .....	-	117	-
Dérivés de couverture d'investissements nets .....	19	666	-
	<b>90</b>	<b>4 205</b>	<b>1 449</b>

#### INSTRUMENTS DERIVES

La juste valeur des dérivés cotés sur des marchés (par exemple les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées. Celles-ci se basent sur des informations de marché provenant de sources fiables d'informations financières.

#### ACTIFS FINANCIERS NON DERIVES

Suite à l'émission d'obligations en janvier et mars 2016, l'entreprise a investi un montant de 55,9 milliards d'USD en Bons du Trésor américain, en attendant la clôture du rapprochement proposé avec SABMiller. Ces bons du Trésor sont présentés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

#### PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES

Dans le cadre de l'accord des actionnaires entre Ambev et E. León Jimenez S.A. de 2012, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), une option de vente et d'achat en place peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. Au 30 juin 2016, l'option de vente a été évaluée à 1 491m d'USD (1 424m d'USD au 31 décembre 2015) et reconnue comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. Aucune valeur n'a été attribuée à l'option d'achat. La juste valeur de cette contrepartie différée est calculée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées (c'est à dire la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie (principal et intérêt) au taux du marché). Celles-ci se basent sur des informations de marché provenant de sources fiables d'informations financières. Étant donné que l'option de vente peut être exercée à court terme, une partie de la dette est présentée comme passif courant.

Les justes valeurs déterminées par référence aux prix fournis par des sources fiables d'informations financières sont vérifiées de manière périodique par rapport à d'autres sources.

## COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers suivants sont soumis à des compensations, des accords de compensation globale exécutoires et des accords similaires :

Millions d'USD	30 juin 2016			
	Montants bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière <sup>1</sup>	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation <sup>2</sup>	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés .....	1 758	1 758	(1 929)	(171)
Passif d'instruments financiers dérivés .....	(9 885)	(9 885)	3 202	(6 683)

Millions d'USD	31 décembre 2015			
	Montants Bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière <sup>1</sup>	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation <sup>2</sup>	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés .....	3 563	3 563	(4 633)	(1 070)
Passif d'instruments financiers dérivés .....	(4 295)	(4 295)	3 475	(820)

## 19. NANTISSEMENTS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, PRETS AUX CLIENTS ET AUTRES INSTRUMENTS DE GARANTIE

Le changement significatif dans les garanties et engagements contractuels d'achat d'immobilisations corporelles, de prêts aux clients et autres au cours des six premiers mois de 2016, en comparaison au 31 décembre 2015, est lié à un nantissement additionnel octroyé au cours des six premiers mois de 2016 sur des instruments dérivés pour un montant de 1,5 milliard d'USD.

## 20. PASSIFS EVENTUELS<sup>3</sup>

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable, c'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitude, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous.

### QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Au 30 juin 2016, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

Millions d'USD	30 juin 2016	31 décembre 2015
Impôts sur le revenu et cotisations sociales .....	6 291	4 189
Taxes sur la valeur ajoutée et accises .....	3 597	2 658
Autres taxes .....	433	220
	<b>10 321</b>	<b>7 067</b>

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous :

### IMPÔT SUR LE REVENU ET COTISATION SOCIALE

Au cours de l'année 2005, certaines filiales d'Ambev ont été soumises à un certain nombre d'avis d'imposition par les administrations fiscales brésiliennes relatifs aux résultats de ses filiales étrangères. En décembre 2008, le tribunal administratif a rendu son jugement pour un de ces avis d'imposition relatif aux revenus des filiales étrangères d'Ambev. Cette décision était partiellement favorable à Ambev, et en lien avec la partie restante, Ambev a fait appel de la décision et attend le jugement final. En septembre 2011, le tribunal administratif a rendu une décision favorable à Ambev en ce qui concerne un autre cas d'enrôlement d'impôt relatif aux résultats étrangers. En décembre 2013, Ambev a reçu un autre avis d'imposition lié aux bénéfices de ses filiales étrangères. Au 30 juin 2016, la direction d'Ambev estime qu'elle s'expose à un risque possible d'environ 4,7 milliards de réaux brésiliens (1,5 milliard d'USD), par conséquent elle n'a enregistré aucune provision pour un tel montant, et à une perte probable d'environ 40m de réaux brésiliens (12m d'USD).

<sup>1</sup> Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière après avoir tenu compte des accords de compensation qui remplissent les critères de compensation des normes IFRS.

<sup>2</sup> Les autres accords de compensation incluent les nantissements et autres instruments de garantie, ainsi que les accords de compensation qui ne remplissent pas les critères des normes IFRS.

<sup>3</sup> Les montants ont été convertis en USD sur base du cours de clôture de la période.

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. En novembre 2014, la cour administrative inférieure a rendu son jugement et Ambev reçu notification de la décision en août 2015. La décision était partiellement favorable et Ambev introduisit un recours en appel auprès de la cour administrative supérieure. Ambev n'a pas encore reçu le jugement en appel. En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill et introduira un recours dans les délais légaux. Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à cette procédure et notre direction estime la perte liée à cet avis d'imposition à environ 7,4 milliards de réaux brésiliens (2,3 milliard d'USD) en date du 30 juin 2016. Dans l'éventualité où nous devrions payer ces montants, la société remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par la société suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

En octobre 2013, Ambev a également reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. Ambev a déposé son dossier de défense en novembre 2013. En décembre 2014, Ambev a introduit un recours en appel contre la décision administrative défavorable rendue en première instance en novembre 2014. Au 30 juin 2016, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles lié à cet avis à environ 1,4 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre de notifications des autorités fiscales brésiliennes fédérales concernant l'imputation de pertes fiscales reportées dans le cadre de fusions de sociétés. En février 2016, la cour administrative supérieure a rendu sa décision au sujet de deux avis d'imposition. Dans les deux cas, la décision était défavorable à Ambev. Ambev a introduit un recours judiciaire et attend le jugement. La direction d'Ambev estime l'exposition totale des pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 0,5 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 30 juin 2016.

En décembre 2014, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. La défense a été présentée le 28 janvier 2015. En juillet 2016, Ambev a été notifiée de la décision administrative défavorable en première instance et introduira un recours auprès de la cour administrative supérieure dans les délais légaux. Ambev estime le montant total des pertes possibles en relation avec cet avis d'imposition à environ 1,4 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD) au 30 juin 2016. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En décembre 2015, Ambev a également été notifiée d'un nouvel avis d'imposition concernant le même dossier. La direction d'Ambev estime que le montant des pertes possibles liées à cet avis est d'environ 0,4 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD) au 30 juin 2016. Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à cet avis.

En 2014 et au premier trimestre 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger et prétendument non-prouvés. Une décision de la Chambre haute de la Cour administrative est toujours en suspens. La direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles liées à ces avis à environ 2,5 milliard de réaux brésiliens (0,8 milliard d'USD) au 30 juin 2016. Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

## **TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET ACCISES**

Au Brésil, les produits fabriqués dans la zone franche de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés de la taxe d'accise IPI. Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de biens exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatif à l'annulation de ces crédits d'impôt présumés et à d'autres crédits IPI, qui sont en discussion devant la Cour suprême du Brésil. Ambev estime le montant total des pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 2,0 milliard de réaux brésiliens (0,6 milliard d'USD) au 30 juin 2016. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatifs à des taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées et au sujet desquels la décision de la Chambre haute de la Cour administrative est toujours en suspens. La direction d'Ambev estime les pertes possibles liées à ces avis à un montant d'environ 1,4 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD) au 30 juin 2016. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition des Etats de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais et d'autres états, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt résultant d'incitants fiscaux qu'Ambev a reçus dans d'autres Etats. La direction d'Ambev estime les pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 1,7 milliard de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD) au 30 juin 2016. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Ambev avait lancé une procédure judiciaire contre l'État de Rio de Janeiro en vue d'éviter la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) que cet Etat tente d'imposer sur les rabais accordés de manière inconditionnelle par Ambev entre janvier 1996 et février 1998. En 2015, ces procédures se sont déroulées devant la Cour supérieure de Justice et la Cour suprême du Brésil. En 2013, 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition semblables de l'État de Pará et de Piauí relatifs à la même question, lesquels font actuellement l'objet de discussions. En octobre 2015 et janvier 2016, Ambev a payé les montants liés au programme d'incitants fiscaux de l'Etat de Rio de Janeiro en vertu desquels les rabais étaient accordés, pour un montant total d'environ 271m de réaux brésiliens (84m d'USD). Suite aux paiements susmentionnés, la direction d'Ambev estime le montant des pertes possibles liés à ces procédures à environ 514m de réaux brésiliens (160m d'USD) au 30 juin 2016. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'impositions liés aux différences en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), que certains états estiment dues en vertu du système de substitution fiscale, dans des hypothèses où le prix des produits vendus par l'usine atteint des niveaux supérieurs à ceux fixés par ces états dans leur tableau des prix. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les juridictions. Le Management d'Ambev estime le montant des pertes possibles liées à cette question, à environ 1,1 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliards d'USD) au 30 juin 2016. Ambev n'a donc pas enregistré de provision à cet égard.

## **COTISATIONS SOCIALES**

En décembre 2015, Ambev a reçu un avis d'imposition des autorités fiscales fédérales brésiliennes, relatif à des montants qui seraient dûs en vertu du *Integration Program/Social Security Financing Levy (PIS/COFINS)* sur des produits bonus accordés à ses clients pendant le premier trimestre 2011. En mars et juin 2016, Ambev a reçu de nouveaux avis d'imposition relatifs à la même question, de sorte que le montant total de pertes possibles a augmenté jusqu'à 0,9 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliards d'USD) au 30 juin 2016. Ambev a introduit des recours contre ces avis et attend la décision de la cour administrative. Aucune provision n'a été enregistrée.

## **AUTRES MATIÈRES FISCALES**

En 2014 Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a reçu des autorités fiscales fédérales des États-Unis (IRS) un avis d'imposition net de 0,3 milliard d'USD impliquant principalement certaines transactions entre sociétés liées, pour les déclarations d'impôt sur le revenu des années 2008 et 2009. En novembre 2015, l'IRS a envoyé un avis d'imposition additionnel de 0.1 milliard d'USD pour les années d'imposition 2010 et 2011. Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a déposé une réclamation auprès de l'IRS pour les années d'imposition 2008 à 2011 et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'*excess profit*. Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'*excess profit* constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges sont maintenant tenues de déterminer les sociétés qui ont bénéficié de ce système ainsi que le montant d'aide incompatible devant être récupéré de chaque société. AB InBev a un accord fiscal en matière d'*excess profit*, mais la Belgique n'a pas encore adressé de notification formelle de recouvrement. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès de la Cour de Justice européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Les procédures d'appel ne suspendent pas le processus de recouvrement et AB InBev n'est à ce stade pas en mesure d'évaluer les résultats de ces procédures judiciaires. Sur base du risque estimé relatif à l'accord fiscal préalable en matière d'*excess profit* applicable à AB InBev, des éléments susvisés, de même que la possibilité que les impôts payés à l'étranger et les pertes fiscales reportées non-reconnues compensent partiellement ou entièrement les montants à recouvrer, la société n'a pas enregistré de provision pour ce litige au 30 juin 2016.

## **WARRANTS**

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 574 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 690m de réaux brésiliens (215m d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas.

## **EN MATIÈRE DE CONCURRENCE**

En août 2011, le Bureau du Cartel Fédéral Allemand (Bundeskartellamt) a initié une enquête à l'encontre de plusieurs brasseries et détaillants en Allemagne faisant suite à des allégations portant sur la concentration verticale des prix par les brasseries vis-à-vis de leurs partenaires commerciaux en Allemagne. Le 18 juin 2015, le Bureau du Cartel Fédéral Allemand a annoncé qu'il avait partiellement finalisé son enquête et fixé les amendes. Grâce à la collaboration d'AB InBev avec le Bureau, AB InBev a obtenu une exemption des amendes. Bien que l'enquête du Bureau se poursuive encore en partie, AB InBev a des raisons de croire qu'elle ne sera pas soumise à une amende et qu'elle obtiendra une exemption complète des amendes à la conclusion de la procédure.

Le 12 décembre 2014, une procédure judiciaire a été entamée devant la Cour Suprême de l'Ontario contre le Liquor Control Board of Ontario, Brewers Retail Inc. (connu sous le nom de The Beer Store ou « TBS ») et les propriétaires de Brewers Retail Inc. (Molson Coors Canada, Sleeman Breweries Ltd. et Labatt Breweries of Canada L.P.). La procédure a été initiée au Canada conformément au Ontario Class Proceedings Act et visait entre autres à obtenir : (i) une déclaration selon laquelle les défendeurs ont secrètement collaboré et convenu entre eux de l'attribution de marchés pour la fourniture de bière vendue en Ontario depuis le 1 juin 2000 ; (ii) une déclaration selon laquelle Brewers Retail Inc. et les propriétaires de Brewers Retail Inc. ont secrètement collaboré et convenu entre eux de déterminer, d'augmenter et/ou de maintenir les prix appliqués aux détenteurs en Ontario d'une licence (on-trade) pour la bière et les commissions appliquées par TBS aux autres brasseurs concurrents qui souhaitaient vendre leur produits par TBS et (iii) des dommages-intérêts pour enrichissement injustifié. En ce qui concerne cette troisième demande, les plaignants invoquent des pratiques commerciales illégales par les propriétaires de Brewers Retail Inc. Les demandeurs visent à obtenir un dédommagement n'excédant pas 1,4 milliard de dollar canadien (1,1 milliard d'USD), un dédommagement punitif, exemplatif et aggravé de 5m de dollar canadien (4m d'USD) et la modification/révocation de la législation en question. Ambev n'a pas acté de provision pour ce cas.

Le 30 juin 2016, la Commission européenne a annoncé un examen pour possible abus de position dominante par AB InBev en raison de certaines pratiques visant à limiter le commerce d'autres pays de l'Union européenne vers la Belgique. Le fait qu'un examen soit commencé ne signifie pas que la Commission européenne ait conclu à une infraction. AB InBev coopère totalement à l'examen. Il n'est pas possible de donner une indication quant à la durée de l'examen, ni quant à son issue et aucune provision n'a été enregistrée à ce sujet. Il n'y a aucun lien entre cet examen et le rapprochement proposé avec SABMiller.

## **LITIGES 2009 RELATIFS A CERTAINES DISPOSITIONS DES REGIMES DE PENSION**

Le 1er décembre 2009, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Richard F. Angevine contre AB InBev et al. Le demandeur entendait représenter un groupement

de salariés de Busch Entertainment Corporation, cédée le 1er décembre 2009, et de quatre usines de Metal Container Corporation cédées le 1er octobre 2009. Il entend également représenter un groupement de salariés de toute autre filiale d'Anheuser-Busch Companies, Inc (ABC), cédée le 1<sup>er</sup> octobre 2009. L'action porte essentiellement sur le fait que ce groupement serait en droit d'obtenir une majoration des indemnités de retraite en vertu des articles 4.3 et 19.11 (f) du Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (le « Plan »). Plus spécifiquement, le demandeur prétend que les cessions en question ont abouti à une « résiliation involontaire » de son contrat d'emploi avec « ABC et ses divisions et filiales d'exploitation » et ce endéans les trois ans après le rapprochement ABC/InBev intervenu le 18 novembre 2008, ce qui engendrerait prétendument une majoration des indemnités de retraite en vertu du Plan. Le demandeur prétend que, en omettant de lui fournir ainsi qu'aux autres membres du groupe ces indemnités majorées, AB InBev et al. ont manqué à leurs obligations fiduciaires prévues à l'ERISA. L'action vise à obtenir des dommages-intérêts et la couverture des frais de procédure. Le 16 juillet 2010 la Cour a estimé que l'action visant à établir une violation des obligations fiduciaires et à obtenir des dommages-intérêts, n'était pas fondée. La Cour a également estimé que R. Angevine n'a pas utilisé toutes les possibilités de recours administratifs, ce qu'il aurait dû faire avant d'entamer une action en justice. R Angevine a interjeté appel contre cette décision auprès de la Cour d'appel pour le huitième circuit. Le 22 juillet 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision du tribunal inférieur. Aucun nouvel appel n'a été interjeté.

Le 15 septembre 2010, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Sud de l'Ohio, dans une action intitulée Rusby Adams et al contre AB InBev et al. L'action a été intentée par quatre employés des usines de Metal Container Corporation (« MCC ») situées à Columbus – Ohio, Gainesville – Floride, et Ft Atkinson – Wisconsin, qui ont été cédées le 1er octobre 2009. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs entendaient représenter un groupement de participants au Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (« le Plan ») qui étaient employés par des filiales d'Anheuser-Busch Companies Inc. qui ont été cédées durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs prétendaient (i) avoir droit aux avantages prévus par la section 19.11 (f) du Plan ; (ii) et que la non-attribution de ces avantages constitue une violation des obligations fiduciaires. AB InBev estimait disposer des éléments de défense contre ces revendications et a introduit une requête visant à déclarer l'action non-fondée (motion to dismiss). Le 25 avril 2011, la Cour a rejeté les réclamations concernant les obligations fiduciaires. La seule revendication en suspens concernait les avantages prévus par la section 19.11(f). Le 28 mars 2012, la Cour a confirmé qu'un recours collectif composé d'anciens employés des activités MCC cédées pouvait être intenté. Le 9 janvier 2013, la Cour a reçu la requête d'AB InBev pour jugement sur le dossier administratif. La partie adverse a fait appel de cette décision le 5 février 2013. Le 11 juillet 2014, la Cour d'appel pour le sixième circuit a cassé le jugement du tribunal inférieur et a renvoyé l'affaire pour jugement contre AB InBev. Le 16 septembre 2014, la requête d'AB InBev pour réentendre l'affaire a été refusée. Un ordre et jugement final a ensuite été rendu le 24 décembre 2014 par le District Court, ordonnant que les avantages de retraite majorés prévus par la section 19.11 (f) du Plan soient accordés aux membres du groupement. AB InBev estime que le montant total des avantages de retraite majorés s'élève à environ 7,7m d'USD. Par ailleurs, les avocats des demandeurs ont reçu approximativement 0,8m d'USD d'honoraires.

Le 10 janvier 2012, un recours collectif affirmant des revendications semblables à celles affirmées dans la poursuite intentée par Angevine a été déposé devant la Cour fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Nancy Anderson et al. contre Anheuser-Busch Companies Pension Plan et al. Contrairement à l'affaire Angevine, les demandeurs allèguent un épuisement de tous les recours administratifs. La société a déposé une requête en rejet le 9 octobre 2012. Alors que la requête était toujours en cours, le tribunal a admis de modifier l'affaire en y adjoignant 4 nouveaux demandeurs le 19 novembre 2012. AB InBev a introduit une requête en rejet (motion to dismiss) le 17 décembre 2012. Alors que la requête en rejet était en cours, le 11 mars 2013, le tribunal a joint l'affaire avec l'affaire Knowlton (cf ci-dessous) qui avait été transférée de Californie au Missouri.

Le 10 octobre 2012, une autre plainte en recours collectif a été intentée contre Anheuser-Busch Companies, LLC, Anheuser-Busch Companies Pension Plan, Anheuser-Busch Companies Pension Plan Appeals Committee et Anheuser-Busch Companies Pension Plans Administrative Committee, par Brian Knowlton, un employé de l'entreprise cédée, Busch Entertainment Corporation (« BEC »). Cette plainte, déposée à la Cour fédérale du district sud de Californie, a été modifiée le 12 octobre 2012. Comme pour les autres procès, cette plainte affirme que les employés de tous les actifs cédés ont droit à des bénéfices de retraite majorés en vertu de l'article 19.11 (f) du Plan. Cependant, il exclut spécifiquement les installations cédées de Metal Container Corporation qui ont été inclus dans le recours collectif Adams. Le 6 novembre 2012, les demandeurs ont déposé une motion demandant au tribunal de transférer l'affaire Anderson en Californie afin de la joindre à l'affaire Knowlton. La société a déposé une requête en rejet/motion afin de transférer l'affaire au Missouri le 12 novembre 2012. Le 30 janvier 2013, la Cour a accordé la motion de transfert. Comme indiqué ci-dessus, le 11 Mars 2013, l'affaire Knowlton a donc été jointe à l'affaire Anderson dans le Missouri. Le 19 avril 2013, une plainte consolidée a été déposée et une requête en rejet a été introduite le 10 mai 2013. Le 30 octobre 2013, le tribunal a rejeté la violation des plaintes fiduciaires et une réponse a été déposée le 13 novembre 2013. Le 19 novembre 2013, les demandeurs ont modifié un chef de la plainte consolidée. Le 16 mai 2014, le tribunal a accordé une certification d'action collective. Le groupe est composé d'employés de l'entreprise cédée, BEC. Le 10 novembre 2014, les demandeurs ont soumis une requête pour jugement basée sur la décision de la cour d'appel du Sixth Circuit dans le dossier Adams. Le 8 juillet 2015, la Cour a rendu un jugement partiel sur base des plaidoiries, jugeant que les employés de BEC étaient en droit de recevoir des avantages de retraite majorés en vertu du Plan. Ce jugement du 8 juillet 2015 ne constituait toutefois pas un jugement final, appellable. Le 21 août 2015, la société a introduit une demande visant à obtenir un jugement final, susceptible d'appel, ainsi qu'une requête en suspension dans l'attente de l'appel, ces deux demandes ayant été accordées le 9 octobre 2015. La société a ensuite fait appel. L'appel est encore en cours. La société estime que le montant total des avantages de retraite majorés en jeu s'élèvent à environ 66m d'USD.

## **21. PARTIES LIEES**

Il n'y a pas de changement significatif aux transactions avec les parties liées de l'entreprise pendant les six premiers mois de 2016, en comparaison avec 2015.

## 22. EVENEMENTS SURVENUS APRES LA DATE DE CLOTURE

### APPROBATION PAR LE *DEPARTMENT OF JUSTICE* DES ETATS-UNIS CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT PROPOSÉ AVEC SABMILLER

Le 20 juillet 2016, AB InBev a annoncé avoir conclu un accord sous forme de jugement d'expédient (*consent decree*) avec le Department of Justice (ministère de la justice) des Etats-Unis, lequel ouvre la voie à une approbation par les Etats-Unis de son rapprochement proposé avec SABMiller plc.

Dans le cadre de ce *consent decree* et en ligne avec l'approche d'AB InBev d'aborder de manière proactive les inquiétudes éventuelles au niveau réglementaire, la société a convenu de vendre la participation aux Etats-Unis de SABMiller dans MillerCoors à Molson Coors. Cette cession, qui avait été précédemment annoncée entre AB InBev et Molson Coors, est conditionnelle au succès de la clôture du rapprochement proposé d'AB InBev avec SABMiller.

Les termes du *consent decree* officialisent les engagements antérieurs pris par l'entité américaine Anheuser-Busch (« AB ») de la société, parmi lesquels :

- AB n'achètera pas un distributeur si cette acquisition devait impliquer que plus de 10 % de son volume annuel serait distribué via des systèmes de distribution entièrement détenus par la société aux Etats-Unis ;
- AB ne mettra fin à aucun contrat de grossiste suite au rapprochement avec SABMiller.

En outre, certains aspects des politiques et programmes commerciaux de la société aux Etats-Unis seront examinés et modifiés afin d'être conformes au *consent decree*.

### OFFRE MODIFIÉE ET FINALE POUR SABMILLER

Le 26 juillet 2016, AB InBev a annoncé les termes modifiés et finaux de son offre d'acquisition de la totalité des actions émises et à émettre de SABMiller.

Conformément aux termes modifiés et finaux de l'opération, chaque actionnaire de SABMiller sera désormais en droit de recevoir 45,00 livres sterling en numéraire pour chaque action SABMiller. La Contrepartie en Numéraire représente :

- Une augmentation de 1,00 livre sterling par action de SABMiller par rapport à la Contrepartie en Numéraire de 44,00 livres sterling annoncée dans le communiqué du 11 Novembre 2015 ;
- Une prime d'environ 53 % par rapport au cours de clôture de l'action SABMiller de 29,34 livres sterling le 14 septembre 2015 (dernier Jour Ouvré précédant la relance des spéculations relatant une approche de la part d'AB InBev) ;
- Une prime d'environ 39 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur trois mois de l'action SABMiller de 32,31 livres sterling au 14 septembre 2015.

Conformément aux termes modifiés et finaux de l'Alternative Partielle en Actions, les actionnaires de SABMiller auront désormais le droit de choisir de recevoir pour chaque action de SABMiller 4,6588 livres sterling en numéraire et 0,483969 Actions Restreintes. L'Alternative Partielle en Actions modifiée représente au 25 Juillet 2016:

- Une prime d'environ 74 % par rapport au cours de clôture de l'action SABMiller de 29,34 livres sterling le 14 septembre 2015 (dernier Jour Ouvré précédant la relance des spéculations relatant une approche de la part d'AB InBev)
- Une prime d'environ 58 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur trois mois de l'action SABMiller de 32,31 livres sterling au 14 septembre 2015

La société estime que l'offre modifiée et finale constitue une opportunité attrayante pour tous les actionnaires de SABMiller et espère obtenir la recommandation du conseil d'administration de SABMiller pour la Contrepartie en Numéraire au moment opportun. Les deux actionnaires principaux de SABMiller se sont déjà engagés à voter en faveur de l'opération, tout comme les administrateurs de SABMiller par rapport à leur actionariat personnel.

Durant les 9 derniers mois, la société a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de SABMiller. Elle a progressé de manière significative au niveau des procédures réglementaires à travers le monde, et a également travaillé avec eux sur le financement obligataire et les cessions aux Etats-Unis, en Chine et en Europe, ainsi que sur le planning général d'intégration. L'objectif de l'entreprise reste de clôturer la transaction en 2016.

## 5. Glossaire

### **TAUX MOYEN D'IMPOSITION NONIMAL**

Calculé en appliquant le taux légal d'imposition de chaque pays sur la base taxable de chaque entité et en divisant la charge d'impôt ainsi obtenu par la base taxable.

### **BENEFICE DILUE PAR ACTION**

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires.

### **NOMBRE MOYEN PONDERE DILUE D'ACTION ORDINAIRE**

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ajusté de l'effet des stock-options.

### **EBIT**

Bénéfice d'exploitation.

### **EBITDA**

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

### **BPA - BENEFICE PAR ACTION**

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires.

### **CAPITAUX INVESTIS**

Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

### **FRAIS DE MARKETING**

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de "sponsoring", les événements, les enquêtes et les études de marché.

### **DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT**

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des revenus des cessions.

### **DETTE FINANCIERE NETTE**

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie.

### **ELEMENTS NON-RECURRENENTS**

Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise.

### **NORMALISE**

Le terme "normalisé" renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action, taux d'impôt effective) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

### **BENEFICE DILUE NORMALISE PAR ACTION**

Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non-récurrents.

### **EBIT NORMALISE**

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

### **EBITDA NORMALISE**

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non-récurrents.

### **TAUX EFFECTIF D'IMPOT NORMALISE**

Taux effectif d'impôt corrigé des éléments non récurrents.

### **BENEFICE NORMALISE PAR ACTION**

Bénéfice par action, corrigé des éléments non-récurrents.

### **BENEFICE NORMALISE**

Bénéfice corrigé des éléments non-récurrents.

### **BENEFICE D'EXPLOITATION NORMALISE**

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

### **PAY OUT RATIO**

Dividende brut par action multiplié par le nombre estimé d'actions ordinaires en circulation à la date d'enregistrement du dividende, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

### **PRODUITS**

Produits bruts moins les droits d'accises et ristournes.

### **FRAIS COMMERCIAUX**

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

**PERIMETRE**

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères, et périmètres. Un périmètre représente l'impact d'acquisitions et cessions, l'initiation, la cession ou le transfert d'activités entre les segments, les pertes et profits enregistrés au cours des changements dans l'année en comptabilité et que le management ne considère pas comme des sous-jacents de la performance de l'entreprise.

**NOMBRE MOYEN D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES**

Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

**BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**

Comprend les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.